

l'Île du Collège. Elle nomme M. Louis Adélarde Léveill  pour d terminer ce trac , apr s consultation des principaux int ress s. M. L veill  d termine le trac  d'un chemin partant du bout de la route Michaud, pour c toyer le lac T miscamingue en direction nord-ouest et atteindre le d barcad re de l' le. D'une distance de 655 pieds, ce chemin a 36 pieds de largeur, nettoy , avec une surface carrossable de 15 pieds, exception faite du bout du chemin (pr s du c dre servant   attacher le traversier de l' le) qui mesure 40 pieds de large sur une distance de 100 pieds en direction sud et ce dans le but de permettre aux gens de tourner au bout du chemin.

Tel qu' nonc  dans le chapitre sur l'agriculture, les insulaires de l' le du Coll ge utilisent un traversier pour se rendre   la terre ferme dans Duhamel-Ouest. En 1947, la Chambre de Commerce et la municipalit  de Duhamel-Ouest obtiennent une subvention pour construire une jet e de pierres et remplacer le chaland.

Finalement, en 1945, la Chambre de Commerce de Ville-Marie fait des pressions aupr s du d put  provincial Nil E. Larivi re pour obtenir que le minist re de la Voirie octroie une subvention pour l'asphaltage des rues de Ville-Marie. En 1947, la Chambre obtient l'asphaltage des rues qui conduisent   la route 46 (actuelle route 101).

Donc, au fil des ans, les municipalit s de Ville-Marie et de Duhamel-Ouest construisent des chemins et des ponts afin de permettre   leurs contribuables de circuler ais ment entre leurs domiciles et les services situ s au village. Les revendications de la Chambre de Commerce de Ville-Marie portent principalement sur la construction de routes r gionales et extra-r gionales, comme il en sera question dans le prochain chapitre.

Dans le secteur des communications, un autre point retient l'attention: la construction du chemin de fer de T miscaming   Angliers, avec embranchement pour Ville-Marie. Egalement, la Chambre de Commerce soumet   plusieurs reprises, au gouvernement du Qu bec, des projets de construction et de prolongement des voies ferr es, projets qui relieraient le T miscamingue au secteur minier de Rouyn.

Le chemin de fer: du rêve à la réalité

La question du chemin de fer a constamment préoccupé les principaux intervenants du développement du Témiscamingue. Dès 1885, le clergé demande la construction d'une ligne de chemin de fer de Mattawa au Long-Sault. Il faut attendre en 1899 avant de voir la réalisation de ce projet; à ce moment, le Canadien Pacifique prolonge sa voie ferrée, acquise de la Compagnie de chemin de fer du Témiscamingue en 1891, de Mattawa au pied du lac Témiscamingue. Puis, le gouvernement de l'Ontario construit un embranchement longeant la rive ontarienne du lac Témiscamingue pour atteindre le secteur minier de Cobalt.

Pendant ce temps, les promoteurs du Témiscamingue revendiquaient, mais en vain, le prolongement de la voie ferrée au coeur du Témiscamingue agricole. Les Oblats d'abord, appuyés ensuite par la Chambre de Commerce de Ville-Marie, font des pressions sur le gouvernement du Québec pour obtenir cette voie tant désirée. Ils obtiennent gain de cause et le chemin de fer s'étend sur tout le territoire à compter de 1924.

Les revendications de la Chambre de Commerce ne s'arrêtent pas là; elle souhaite qu'un chemin de fer relie le Témiscamingue aux régions voisines. Malgré des années de négociations, ses projets ne se réalisent pas. Quel est le processus de la construction du chemin de fer en 1922-1924? Y-a-t-il eu consensus sur le tracé à suivre? Depuis quand parle-t-on d'abandonner la ligne du Canadien Pacifique? Quels ont été les autres projets de construction de voies ferrées reliant le Témiscamingue à ses régions avoisinantes?

a) Le tronçon Témiscaming/Ville-Marie/Angliers

Le prolongement du chemin de fer, de Témiscaming (le Long-Sault à l'époque) à la section agricole de la région, constitue une des premières revendications de la Chambre de Commerce de Ville-Marie. En effet, en 1908, année de la fondation de cet organisme, celui-ci entreprend une campagne pour le prolongement du chemin de fer

auprès du gouvernement du Québec. La Chambre organise une délégation pour se rendre à Québec rencontrer le Premier ministre et le ministre de la colonisation; les délégués demandent au gouvernement d'accorder une subvention pour le prolongement de cette ligne, qu'ils jugent vitale pour le développement socio-économique du Témiscamingue.

L'organisme témiscamien s'adresse aux Chambres de Commerce de Montréal, d'Ottawa et de Hull, au Montreal Board of Trade et au Conseil municipal de Montréal; il explique le dossier et demande leur appui dans ce projet. La Chambre de Commerce de Montréal donne son appui à son homologue de Ville-Marie et demande au CP d'acquiescer à cette revendication. Un article, paru dans le quotidien La Presse en décembre 1908, dit qu'il est à l'avantage du commerce et de l'industrie de Montréal de construire ce chemin de fer puisque plus de 50% des marchandises importées par le Témiscamingue proviennent de Montréal.

L'argumentation des administrateurs de la Chambre de Ville-Marie se base principalement sur l'isolement que vivent le Témiscamingue et Ville-Marie une partie de l'année, l'hiver et le printemps, à l'époque où la navigation cesse pour faire place à la glace sur le lac Témiscamingue. De plus, ils déplorent qu'aucune route ne les relie aux autres villes de la province pendant cette période. Enfin, ils insistent sur le potentiel minier et agricole pour justifier cette construction.

Déjà, en 1908, la Chambre de Commerce croyait au potentiel minier de la région de Rouyn-Noranda. La Chambre tente alors de relier le Témiscamingue au marché de Montréal, tant pour importer des produits que pour exporter ses ressources naturelles, au lieu d'échanger avec les villes de l'Ontario, plus particulièrement avec Toronto.

Les efforts des directeurs de la Chambre portent fruits puisque le Canadien Pacifique décide en 1912, par l'entremise de sa filiale Interprovincial and James Bay Railway Compagny, incorporée en 1901, de prolonger sa voie ferrée sur le territoire témiscamien. Le CP construit le tronçon Témiscaming/Kipawa. Le déclenchement de la Première Guerre mondiale vient interrompre la bonne marche de ce projet, deux ans après le début des travaux. Le CP suspend indéfiniment ses travaux de prolongement.

Il faut attendre le début des années 1920 pour que le Canadien Pacifique entreprenne de poursuivre la construction de la voie ferrée, travaux qui se termineront au pied du lac des Quinze, à Angliers plus précisément. En 1920, le Canadien Pacifique rend public le tracé projeté sur le territoire. Ce dernier soulève un tollé chez certains groupes et personnalités de la région.

Les premières critiques du tracé proposé par le CP proviennent d'un groupe de citoyens de Lorrainville. Dans un premier temps, ceux-ci accueillent avec grande satisfaction la construction du chemin de fer au Témiscamingue, ce qui leur permettra d'avoir accès à de nouveaux marchés pour leurs produits agricoles. Ensuite, ils acceptent le tracé en général, mais voient d'un mauvais oeil la construction d'un embranchement se rendant à Ville-Marie; cet embranchement se situe à environ trois milles au sud de Lorrainville.

Selon eux, la construction de cet embranchement d'une longueur de sept milles risque de retarder la progression du chemin de fer sur le territoire. Déjà, ajoutent-ils, Ville-Marie est avantagée par la navigation; pourquoi le chemin de fer doit-il absolument passer par là?

Les citoyens de Lorrainville et leur maire, Isidore Therrien, proposent que le chemin de fer desserve prioritairement les nouvelles paroisses de colonisation situées dans l'est du Témiscamingue, tels Fugèreville et Latulipe; si le chemin de fer passait dans ce secteur, il favoriserait l'ouverture de nouveaux cantons à la colonisation et donnerait naissance à de florissantes paroisses agricoles. Le 20 décembre 1920, environ 75 personnes signent et envoient une requête à M. E. Perreault, ministre de la Colonisation à Québec; ils lui demandent une rencontre avant le début des travaux et insistent sur le fait que le chemin de fer doit d'abord et avant tout desservir les besoins de la colonisation.

Pendant l'année 1921, un individu, sous le pseudonyme de Voyageur, envoie une série de 6 lettres ouvertes au quotidien *Le Devoir*, dans lesquelles il critique ouvertement le tracé choisi pour la construction du chemin de fer. Il réclame un chemin de fer au service de la colonisation, desservant d'abord les nouveaux centres de colonisation à l'est et au nord du Témiscamingue. Il craint que le gouvernement

veuille faire de Ville-Marie le terminus de cette nouvelle ligne et arrête les travaux dès que le chemin de fer atteindra cette localité.

Voyageur poursuit ses doléances et affirme que seul le chemin de fer peut faire avancer la colonisation de la région, qui stagne depuis une dizaine d'années, et ainsi freiner l'exode de la population qui frappe le Témiscamingue. Il termine en disant que, si le chemin de fer sert les intérêts de la colonisation du Témiscamingue, celui-ci se développera aussi bien que l'Abitibi et l'Ontario l'ont fait lorsque le chemin de fer fut construit chez elles.

Selon ces personnes, le chemin de fer doit être au service de la colonisation et elles remarquent que le nord de l'Ontario et l'Abitibi se sont développés lorsqu'ils ont été reliés aux grands centres par le chemin de fer. Or, elles oublient que les compagnies ferroviaires pensent d'abord à la rentabilité de leur entreprise lorsqu'elles investissent dans de telles constructions. De plus, une compagnie construit un chemin de fer lorsque la quantité de matières premières sur place le justifie; celui-ci sert d'abord à transporter les richesses naturelles, assurant ainsi la viabilité économique de cette ligne ferroviaire.

Ainsi, le Temiskaming and Northern Ontario Railway (T. & NO) construit un embranchement, du pied du lac Témiscamingue au secteur minier de Silver Centre et de Cobalt, permettant le transport des marchandises dans ce nouveau 'pays' et l'exportation du minerai vers les centres de transformation. Même chose pour l'Abitibi: le district Amos-La Sarre se colonise lors de la construction de la ligne du Transcontinental et, du coup, l'exploitation forestière débute. Lors du boom minier de la Faille de Cadillac (1924-1935), plusieurs villes apparaissent (Rouyn, Noranda, Cadillac et Val d'Or, pour ne nommer que celles-ci) et le Temiskaming and Northern Ontario Railway relie ces centres miniers aux centres de transformation du sud de l'Ontario.

Le prolongement du chemin de fer au Témiscamingue débute en 1922 et répond aux besoins des exploitants forestiers. Par la voie ferrée, ceux-ci atteignent rapidement le dépôt forestier central, situé à Angliers, et transportent aussi plus facilement le bois de pulpe acheté des cultivateurs des paroisses agricoles du Témiscamingue (Fabre, Béarn, Lorrainville...). Le chemin de fer répond aussi aux besoins du commerce de la région.

Lors de son prolongement de 1922-1924, le Canadien Pacifique obtient des concessions forestières dans les cantons Delbreuil, Chabert et Landanet, situés au nord du lac Simard. En septembre 1921, cette compagnie accorde le contrat des travaux de construction à la firme Taylor et Angus de North Bay. Les travaux débutent en octobre suivant et se font en deux étapes. Le premier tronçon compte 40 milles et relie Kipawa à Fabre. Le chemin de fer atteint cette localité en septembre 1922, un an après le début des travaux. Les travaux de la deuxième étape couvrent une distance de 38 milles, soit de Fabre à Laverlochère, incluant l'embranchement de Ville-Marie. En septembre 1923, le chemin de fer atteint Ville-Marie. De plus, cette construction donne naissance à deux localités au Témiscamingue: Laniel et Geoffroy.

Le Canadien Pacifique emploie des travailleurs du Témiscamingue pour cette construction. Lorsque la voie ferrée atteint le centre du canton Mazenod, plusieurs travailleurs profitent de l'occasion pour s'installer autour des quelques familles résidant à l'endroit dénommé aujourd'hui Laniel. L'arrivée de la première famille, celle de M. Denis, date de 1911; celui-ci se voit confier la tâche d'envoyer des rapports sur le niveau de l'eau du barrage sur la rivière Kipawa. Puis, graduellement, d'autres familles arrivent; le point culminant de l'arrivée de nouvelles familles date de 1923.

Pendant l'été, les hommes travaillent pour le Canadien Pacifique à la construction de la voie ferrée. L'hiver venu, ils prennent la direction des chantiers forestiers entourant le secteur de Laniel. Les travaux du chemin de fer terminés, la majorité des familles demeurent sur place et les moulins à scie de la localité fourniront du travail aux hommes.

L'ouverture de Geoffroy date des plans de colonisation des années 1930. Elle doit son nom à l'abbé Eugène Geoffroy, devenu prêtre domestique et aumônier des Frères de Saint-Gabriel de Ville-Marie jusqu'à sa mort le 12 juin 1951. L'abbé Geoffroy dirige un groupe de colons dans ce secteur du canton Baby; un petit hameau s'édifie à côté de la voie ferrée. Les hommes travaillent à la centrale hydro-électrique d'Angliers.

Les travaux débutent en 1922 et se terminent en 1924, lorsque la voie ferrée atteint le pied du lac des Quinze à Angliers. Le

chemin de fer dessert plusieurs localités: de Gendreau (Témiscaming) il atteint Kipawa, puis reprend sa course vers le nord au travers de la forêt, passe à Laniel, à Fabre, se dirige sur Béarn, puis, après quelques milles, il bifurque au sud de Lorrainville, à l'endroit nommé Gaboury, pour se rendre à Ville-Marie. La voie ferrée passe ensuite sur les terres agricoles des municipalités de Lorrainville et de Laverlochère, coupe le canton Baby, monte vers le nord-est et termine son tracé à Angliers. Le 10 mars 1924, le Canadien Pacifique inaugure cette nouvelle ligne du Témiscamingue, avec service régulier trois fois la semaine, les mardis, jeudis et samedis. Il érige une gare dans chacune de ces localités.

A la fin de l'année 1921, les Oblats vendent un terrain au Canadien Pacifique, à Ville-Marie, pour la construction de la gare de la localité. La compagnie ferroviaire procède à sa construction à l'automne 1923. L'aménagement intérieur comprend une salle d'attente à l'avant, le guichet, les toilettes et le logement du chef de gare. A l'arrière, se dressent les hangars pour entreposer la marchandise. En 1925, le Canadien Pacifique, sur invitation de la Chambre de Commerce, profite de la venue récente de l'énergie électrique dans la localité et ajoute ce service à sa gare de Ville-Marie.

Gare de Ville-Marie en hiver. (Lise Blais Boucher, collection privée)



En 1946 et 1947, la Coopérative agricole régionale construit des bureaux et un entrepôt à proximité de la gare de Ville-Marie. Pendant un an, elle demande au Canadien Pacifique de construire une voie d'évitement, de la voie principale à son entrepôt, mais sans résultat. Puis la Chambre de Commerce intervient dans ce dossier et, en 1948, le CP construit l'embranchement demandé par la Coopérative régionale.

Au fil des ans, d'autres services se greffent à la gare de Ville-Marie. En 1930, la Chambre de Commerce revendique et obtient un service de télégraphie d'une heure, le dimanche. En 1951, la Chambre fait ouvrir le bureau local à Ville-Marie pendant une heure le samedi.

Les organismes locaux et régionaux en développement socio-économique doivent se battre constamment pour maintenir le service ferroviaire à Ville-Marie. En effet, dès les années 1930, le Canadien Pacifique projette d'enlever le service de transport de marchandises, sur la ligne Kipawa/Angliers, parce que le transport longue distance par camions est en plein essor et concurrence le chemin de fer. La Chambre de Commerce intervient et obtient le maintien du service régulier.

Dans les années 1950, le service de transport des voyageurs est remis en question, sur la ligne du Témiscamingue, par le Canadien Pacifique. En 1957, ce dernier revient sur ses positions et décide de poursuivre le service des passagers. Ce n'est que partie remise. En octobre 1977, le Canadien Pacifique revient à la charge et dépose une requête demandant l'abandon de l'exploitation de la ligne entre Témiscaming (Gendreau) et Laverlochère; l'autre partie, jusqu'à Angliers, est déjà depuis quelques années abandonnée. Le gouvernement fédéral n'accède pas à cette demande.

Puis, à l'automne 1985, des audiences publiques se tiennent à Ville-Marie, suite à une nouvelle demande du Canadien Pacifique d'abandonner cette ligne. La compagnie allègue le faible achalandage et la non-rentabilité de cette section pour justifier ce démantèlement. Les organismes régionaux, telles la Municipalité Régionale de Comté de Témiscamingue et la compagnie Temfor de Ville-Marie, s'opposent au projet du CP et demandent un moratoire de quatre ans sur l'abandon

des tronçons Gendreau/Laverlochère et Ville-Marie. Ils s'appuient sur les projets futurs de développement de la région du Témiscamingue pour réclamer ce moratoire.

Finalement, en décembre 1985, la Commission des transports du Canada rend son verdict et recommande l'abandon de l'exploitation des tronçons mentionnés. Elle se base sur 1- les pertes financières de l'entreprise, entre 1981 et 1984, pour le maintien de cette ligne; 2- le fait que le Témiscamingue est relié au reste du Québec par la route 101; 3- le fait que le transport des produits forestiers et autres peut facilement se faire par camion; et 4- surtout, l'absence de prévisions de nouvelles demandes en transport ferroviaire pour les années à venir. Au cours de l'année 1986, le Canadien Pacifique abandonnera définitivement le transport par chemin de fer au Témiscamingue et enlèvera ses rails, posés entre 1922 et 1924. Ainsi se termine l'histoire du chemin de fer au Témiscamingue et à Ville-Marie.

Outre les problèmes de poursuite du service fret-passagers, un autre point caractérise cette partie de l'histoire de la région: les nombreux projets de construction de chemin de fer des citoyens pour relier le Témiscamingue aux régions avoisinantes, l'Ontario et l'Abitibi.

Les projets de construction de chemin de fer

La question du chemin de fer au Témiscamingue préoccupe au plus haut point les administrateurs de la Chambre de Commerce. Dès 1908, ils revendiquent la construction d'une ligne de chemin de fer vers le nord. Cette tentative marque le début des revendications et des pressions de la Chambre de Commerce de Ville-Marie pour la construction d'un chemin de fer. Elle obtient gain de cause, en 1922, lorsque le Canadien Pacifique construit une voie ferrée sur le territoire du Témiscamingue. La Chambre ne cesse pas pour autant ses revendications et propose à cinq reprises des projets de chemin de fer différents.

En 1908, les administrateurs de la Chambre forment une délégation et se rendent à Québec, en faisant une halte à Montréal pour convaincre les élus au Conseil municipal du bien fondé de la construction d'un chemin de fer au Témiscamingue. La délégation fait miroiter

l'augmentation des activités commerciales pour la région montréalaise advenant la construction d'une telle ligne ferroviaire. La Chambre de Commerce vise alors à relier Montréal au Témiscamingue et au district minier de Rouyn-Noranda.

A cette époque, le potentiel minier de ce secteur n'attire pas encore l'attention des investisseurs; les districts de Cobalt et de Kirkland Lake font, en effet, l'objet d'une exploitation intense. L'organisme témiscamien revient à la charge en 1927, cinq ans après les découvertes d'Edward Horne. La Chambre de Commerce voit un avantage, et pour son secteur agricole et pour les marchands de Montréal. D'abord, les agriculteurs pourraient atteindre facilement ce marché et, ensuite, Montréal pourrait devenir la métropole économique de ce nouveau secteur minier.

La Chambre de Commerce demande alors au Canadien Pacifique de continuer sa voie ferrée d'Angliers à Rouyn-Noranda pour ainsi profiter de l'important volume de transport et rentabiliser ses opérations dans la région. De plus, l'activité économique engendrée par la mise en valeur du secteur minier de Rouyn-Noranda profiterait à la région et à la province de Québec, au lieu de passer par l'Ontario et principalement par Toronto. Le Canadien Pacifique refuse d'investir dans ce projet. Le chemin de fer du Témiscamingue ne dépassera pas la localité d'Angliers.

Le Temiskaming & Northern Ontario Railway, créé en 1904 par le gouvernement ontarien, prolonge sa voie ferrée de Timmins à Rouyn-Noranda en 1927. La même année, le Canadien National construit un embranchement de Rouyn à Taschereau, reliant ainsi le nouveau district minier à la ligne du Transcontinental. Le potentiel minier de Rouyn est mis en valeur par des capitaux américains et ontariens. Ces investisseurs construisent une ligne de chemin de fer pour expédier leurs minéraux aux centres de transformation du sud de l'Ontario. Cette ligne passe par Cobalt et North Bay, par le T&NO, puis par le Canadien Pacifique.

En 1909 et en 1910, la Chambre de Commerce de Ville-Marie négocie avec le Haileybury Board of Trade et les dirigeants du Temiskaming & Northern Ontario Railway, pour obtenir la construction d'un chemin de fer reliant les deux rives du lac Témiscamingue. La

Chambre de Commerce propose le projet suivant: construire une ligne de chemin de fer de Cobalt en direction sud jusqu'à la vieille mission Saint-Claude, élever un pont entre la mission et le Fort-Témiscamingue du côté québécois, puis poursuivre le tracé du chemin de fer en passant par Ville-Marie, Guigues et Notre-Dame-du-Nord, jusqu'à la hauteur des terres, en Abitibi, où doit passer le Transcontinental.

Le projet est jugé trop ambitieux pour l'époque; néanmoins, pendant deux ans, les négociations entre la Chambre de Commerce de Ville-Marie et les dirigeants du T & NO. se poursuivent et aboutissent sur un projet plus modeste. En 1911, le T & NO. exploite un service de tramways électriques, entre Cobalt et New Liskeard, par l'entremise de sa filiale Nipissing Central Railway. La Chambre propose de continuer cette ligne de New Liskeard jusqu'à Notre-Dame-du-Nord et, de là, descendre le long du lac, en passant par Guigues et Ville-Marie, pour s'arrêter à Fabre. Ce projet comporte un deuxième volet: introduire l'électricité dans le secteur de Ville-Marie et dans les localités situées le long du tracé du tramway électrique.

Les dirigeants du T & N.O. acceptent ce projet et entreprennent les démarches pour le réaliser. En 1910, ils forment une filiale et demandent une charte au nom de 'Quinze and Blanche River Railway'. L'année suivante, les choses vont bon train et elle adopte le tracé final. Cependant, au printemps 1912, elle doit cesser ses travaux lorsque le Canadien Pacifique, via sa filiale Interprovincial & James Bay Railway, débute la construction du tronçon Témiscaming/Kipawa. Comme cette dernière compagnie a préséance sur le territoire du Témiscamingue, la compagnie Quinze and Blanche River Railway doit abandonner son projet. Ni le tramway ni l'électricité ne se rendront à Ville-Marie.

La Chambre de Commerce de Ville-Marie ne laisse pas décourager et poursuit ses activités, tout en préparant sa revanche sur le Canadien Pacifique. En 1929, les administrateurs de la Chambre proposent un tracé de chemin de fer aux dirigeants du Canadien National. Selon ce projet, le CN descendrait sa ligne de chemin de fer de Rouyn jusqu'à Angliers ou Ville-Marie, exproprierait l'Interprovincial & James Bay Railway (filiale du CP) et rejoindrait la ligne de Mattawa pour se raccorder à la ligne principale North Bay/Montréal. Dès l'offre reçue, les dirigeants du CN délèguent deux officiers pour

se rendre à Ville-Marie rencontrer les porte-paroles de la Chambre de Commerce. Malgré cette rencontre, on ne donne pas suite à ce projet parce qu'il ne s'avère pas rentable vu le faible achalandage; néanmoins, la visite des délégués du CN intrigue au plus haut point les dirigeants du CP.

S'employant activement à développer le Témiscamingue au niveau socio-économique, la Chambre de Commerce de Ville-Marie ne se laisse pas décourager malgré le peu de succès de ses démarches. Dans le but de favoriser la mise en valeur du dépôt de silicium du canton Guigues, la Chambre de Commerce propose, en 1931, la construction d'un embranchement de voie ferrée de Ville-Marie à l'emplacement de ce dépôt, sur les lots numéros 19 et 20 du rang II du canton Guigues, propriété de M. J.H. Mason.

La Chambre de Commerce met sur pied un comité de citoyens pour étudier l'opportunité de réaliser ce projet et le coût de sa réalisation. Elle demande leur appui aux conseils municipaux de Ville-Marie, de Duhamel-Ouest et de Saint-Bruno-de-Guigues. Tous trois acceptent et délèguent chacun trois personnes. Le comité se réunit à quelques reprises, mais on ne donne pas suite au projet.

En 1936, la Chambre de Commerce de Ville-Marie pilote un autre dossier visant la construction d'une voie ferrée reliant le Témiscamingue à l'Abitibi. Etant donné qu'aucune compagnie de chemin de fer (CN et CP) ne veut construire une voie ferrée d'Angliers à Rouyn, la Chambre de Commerce de Ville-Marie entend créer une nouvelle compagnie pour réaliser ce projet. Cette année-là, la Chambre demande au gouvernement du Québec de lui accorder une charte pour une nouvelle compagnie de chemin de fer, la "Témiscamingue & Abitibi Railway Company".

Cette compagnie projette de construire une ligne de chemin de fer d'Angliers à Rouyn-Noranda et, de ce point, la ligne se poursuivrait vers l'est pour atteindre Val d'Or et, de là, remonterait jusqu'à Senneterre. Cette voie ferrée permettrait aux agriculteurs de Ville-Marie et du Témiscamingue de se rendre plus facilement aux marchés de Rouyn et de Noranda pour écouler leurs produits. A cette époque, les agriculteurs peuvent atteindre ces marchés seulement l'été. De plus, ce chemin de fer relierait directement les districts minier (Rouyn-

Noranda) et agricole (Ville-Marie) à Montréal; celle-ci gagnerait de l'influence, au détriment de Toronto, sur l'économie régionale.

Plusieurs groupes s'opposent à ce projet. Un groupe du Lac St-Jean pense qu'il ferait avorter la construction d'une ligne Chibougamau/St-Félicien. Le Canadien National, de son côté, craint la concurrence d'un tel chemin de fer. Les Jeunesses Patriotes protestent contre ce projet puisque, pensent-ils, il aurait principalement pour effet de transférer l'activité commerciale de la région vers Toronto. Finalement, deux députés fédéraux s'élèvent publiquement contre l'obtention d'une charte à la Témiscamingue & Abitibi Railway; il s'agit de MM. Maybank et Hepburn, ce dernier représentant d'Ontario.

La Chambre de Commerce de Ville-Marie conclut sur ses mots:

'Le Lac St-Jean n'est pas dans un besoin immédiat de se créer de nouveaux marchés. Le Canadien National ne veut pas accommoder une région de colonisation et une région agricole. Si le projet du Pacifique Canadien ne se réalise pas, toute la région agricole, toute la région de colonisation du Témiscamingue demeureront dans l'isolement presque absolu. Si le Témiscamingue & Abitibi Ry. Co. ne traverse complètement le district minier de Rouyn, la province de Québec (et Montréal plus particulièrement) ne pourra jamais prétendre à une influence quelconque dans une région où se fondent de grandes espérances nationales.

Depuis plusieurs années, nos sociologues avertis répètent que nos communications ferroviaires, dans le Québec, sont insuffisantes. Est-ce le temps, alors qu'un projet est à la veille de se réaliser de crier à la concurrence? Au fond, n'est-ce pas pour dissimuler des intérêts étrangers? Faudra-t-il, encore une fois, admettre qu'Ontario a gagné la partie?'

Malgré une campagne bien orchestrée, la Chambre de Commerce de Ville-Marie ne réussit pas à convaincre les compagnies

ferroviaires de construire une nouvelle ligne de chemin de fer pour relier le Témiscamingue agricole au Témiskaming ontarien et à l'Abitibi minière. La non-rentabilité économique de ces projets explique le refus du CP et du CN de construire de nouvelles voies ferrées au Témiscamingue. La Chambre de Commerce s'adresse d'abord à une compagnie ontarienne (T. & N.O.) pour construire une voie ferrée et ainsi sortir de son isolement. Puis, elle voit le salut du côté du Québec et demande une liaison directe avec Montréal par chemin de fer.

Ses rêves ne se réalisent pas: améliorer les communications avec les régions avoisinantes et détourner l'activité économique vers Montréal, au lieu de Toronto. Le développement socio-économique de Ville-Marie et du Témiscamingue et les principales voies d'accès passent par l'Ontario. Le chemin de fer et la navigation relient les deux rives du lac Témiscamingue. Le courrier, entre autres, arrive d'abord à Haileybury, puis est acheminé par bateau à Ville-Marie. La Chambre de Commerce revendique dès 1908 un service postal quotidien pour Ville-Marie.

Le service postal

Les moyens de communication jouent un rôle majeur dans les relations avec l'extérieur; la qualité du service postal détermine celle de l'infrastructure routière. Au 19^e siècle, la navigation constitue le seul mode de transport pour atteindre le Témiscamingue. Le chemin de fer atteint le pied du lac Témiscamingue au tournant du siècle, puis gagne le lac des Quinze en 1924. Entre-temps, comment était acheminé le courrier jusqu'au Témiscamingue?

Le premier bureau de poste du lac Témiscamingue est situé au Vieux-Fort. Deux Algonquins assurent le service postal, trois fois la semaine, entre Mattawa et le Fort-Témiscamingue. L'été, ils empruntent la voie des eaux et transportent le courrier les mardis, les jeudis et les samedis. Il est fréquent qu'il soit en retard. L'hiver, ils se rendent à Mattawa avec des chevaux; les deux postiers algonquins passent par les grandes baies du lac Kipawa, sur une distance d'environ 150 kilomètres.

Au début des années 1880, les bateaux à vapeur font leur apparition sur le lac Témiscamingue et prennent en charge le service de

courrier pendant la période active de la navigation. Ils relaient le chemin de fer qui arrête sa course au pied de ce lac. Les chevaux assurent la relève pendant la période hivernale. La gelée et le dégel apportent avec eux des périodes d'isolement.

Le printemps et l'automne s'étirent sur une période de 3 à 7 semaines; pendant ce temps, les habitants ne reçoivent plus ni courrier ni journaux. Les rencontres de village constituent les seules sources de renseignements qui s'offrent aux citoyens de Ville-Marie et des environs. En 1904, la construction du chemin de fer du T. & N.O., de North Bay à Cobalt, vient rompre l'isolement. La poste arrive maintenant à Cobalt; puis, de là, un postier de Ville-Marie assure son transport jusqu'aux destinataires. Reste maintenant à améliorer la qualité du service.

La Chambre de Commerce de Ville-Marie prend en main ce dossier en 1908, année de sa fondation. Elle fait baliser le chemin de neige sur le lac Témiscamingue entre Ville-Marie et Haileybury. L'été, la navigation assure sans problème ce service qui, le printemps et l'automne, reste encore problématique au début des années 1910. Des ingénieurs réussissent à réduire l'isolement, apporté par ces saisons, à quelques jours. Ils utilisent une chaloupe munie de deux skis; deux ou trois hommes traînent cette embarcation sur la glace et transportent le courrier et des passagers. Lorsque la glace cède sous leur poids, ils sautent à l'intérieur de la chaloupe, sortent les rames et poursuivent leur route. Jusqu'en 1924, ce système rend de fiers services à la population de Ville-Marie et des environs. L'arrivée du chemin de fer vient régler une partie des problèmes.

Les trains du Canadien Pacifique se rendent à Ville-Marie seulement trois fois par semaine. Pour obtenir un service postal quotidien, plusieurs mesures sont mises à l'épreuve. Le Ministère des Postes essaie plusieurs solutions pour desservir quotidiennement la région. On alterne entre deux systèmes: l'utilisation simultanée du C.P. et du T. & N.O. et l'utilisation d'une seule entreprise ferroviaire. Cette solution s'avère désavantageuse pour les citoyens de Ville-Marie, puisque les trains du C.P. voyagent seulement trois fois la semaine, tandis qu'avec celui de l'Ontario, on revient au vieux problème de l'isolement printanier et automnal.

En 1926, la construction d'un chemin carrossable entre New Liskeard et Notre-Dame-du-Nord vient régler le problème du service postal quotidien. Un homme est embauché à titre de transporteur et assure la liaison entre New Liskeard et Ville-Marie. Il utilise des chevaux pour transporter le courrier. La même année, le bureau de poste de Ville-Marie envoie un sac quotidien spécial en direction de Témiscaming.

Peu à peu, le réseau postal local s'améliore. En 1909, la Chambre de Commerce obtient du Ministère des Postes à Ottawa un service postal quotidien entre Ville-Marie et Silver Center. L'année suivante, les localités de Fabre et de Laverlochère reçoivent à leur tour un sac de courrier quotidien. En 1930, le bureau de poste de Ville-Marie expédie chaque jour un sac vers le dépôt de la Riordon à la Baie-Gillies, à Fugèreville et à Latulipe. Deux ans plus tard, ce service atteint Mud-Lake (actuelle ville de Belleterre).

Pendant ces années, le bureau de poste de Ville-Marie joue le rôle de point central de distribution du courrier pour le Témiscamingue, sans en avoir officiellement le nom. En 1938, le Ministère des Postes accorde le service inter-régional quotidien et désigne Ville-Marie comme centre de distribution régional. A la fin des années 1950, la Chambre négocie pour obtenir la livraison postale par autobus entre Ville-Marie et Rouyn, avec une distribution dans les localités situées sur le parcours.

Devant l'augmentation du trafic postal, la Chambre de Commerce demande la construction d'un nouveau bureau de poste à Ville-Marie. En 1930, après deux années de négociations, le Ministère des Postes construit un nouveau bureau sur la rue Sainte-Anne, au coin de la rue Saint-Jean-Baptiste nord. Au début des années 1970, le gouvernement fédéral relocalise le bureau de poste dans son nouvel édifice, qui abrite également le Centre de main-d'oeuvre local, sur la rue Notre-Dame-de-Lourdes, à l'angle de la rue Saint-Gabriel. Il s'élève sur l'emplacement de la salle paroissiale, détruite par un incendie auparavant.

Ville-Marie peut également s'enorgueillir d'avoir eu un bureau des douanes entre 1909 et 1914. Les administrateurs de la Chambre de Commerce négocient l'ouverture de ce bureau pour répon-

dre aux besoins des quelques familles d'origine européenne établies à Ville-Marie. Parmi ces familles, se trouvent les Rannou venus de la Bretagne en 1889, le baron de Kervin arrivé à Ville-Marie vers 1910 avec sa famille, le comte de St-Laon, les Legrand, les McCann...

Bref, les moyens de communications s'améliorent graduellement et cette amélioration se reflète sur les services offerts à la population de Ville-Marie, dont le service postal. D'autres changements viennent bouleverser le mode de vie des citoyens de cette localité dans le premier quart du 20e siècle; il s'agit de l'implantation du système téléphonique et de l'électricité.

Les services d'utilité publique.

a) Le téléphone

Dès le début du 20e siècle, Ville-Marie se dote de services publics. Le téléphone gagne les foyers de la localité en 1906, tandis que l'électrification se fait en 1925, après un premier projet avorté en 1909. Encore une fois, ce 'progrès' nous vient de New Liskeard, située du côté ontarien du lac Témiscamingue.

Vers 1904, un premier système téléphonique relie Lorrainville et Ville-Marie; il porte le nom de 'tronçon Bellehumeur'. En 1906, la compagnie de téléphone Northern construit une ligne entre New Liskeard et Ville-Marie, en passant par Notre-Dame-du-Nord et Saint-Bruno-de-Guigues. L'année suivante, elle étend son réseau à Lorrainville avec l'achat du tronçon Bellehumeur. En 1908, la Chambre de Commerce de Ville-Marie fait des pressions auprès des hommes d'affaires de la région pour qu'ils investissent dans le réseau téléphonique témiscamien. Cette année-là, le réseau s'étend de Lorrainville à la Baie-Gillies, en passant par Laverlochère.

La Compagnie Northern charge les tarifs suivants à ses abonnés: la location annuelle d'un téléphone s'élève à 20,00\$, un appel à Saint-Bruno-de-Guigues coûte 0,25\$ et à Notre-Dame-du-Nord, 0,35\$. En 1908, elle augmente la location annuelle de 5,00\$, tandis qu'elle

uniformise le coût des appels extérieurs à 0,25\$; les appels à Lorrainville sont gratuits, puisque la compagnie considère cet endroit comme faisant partie du circuit local.

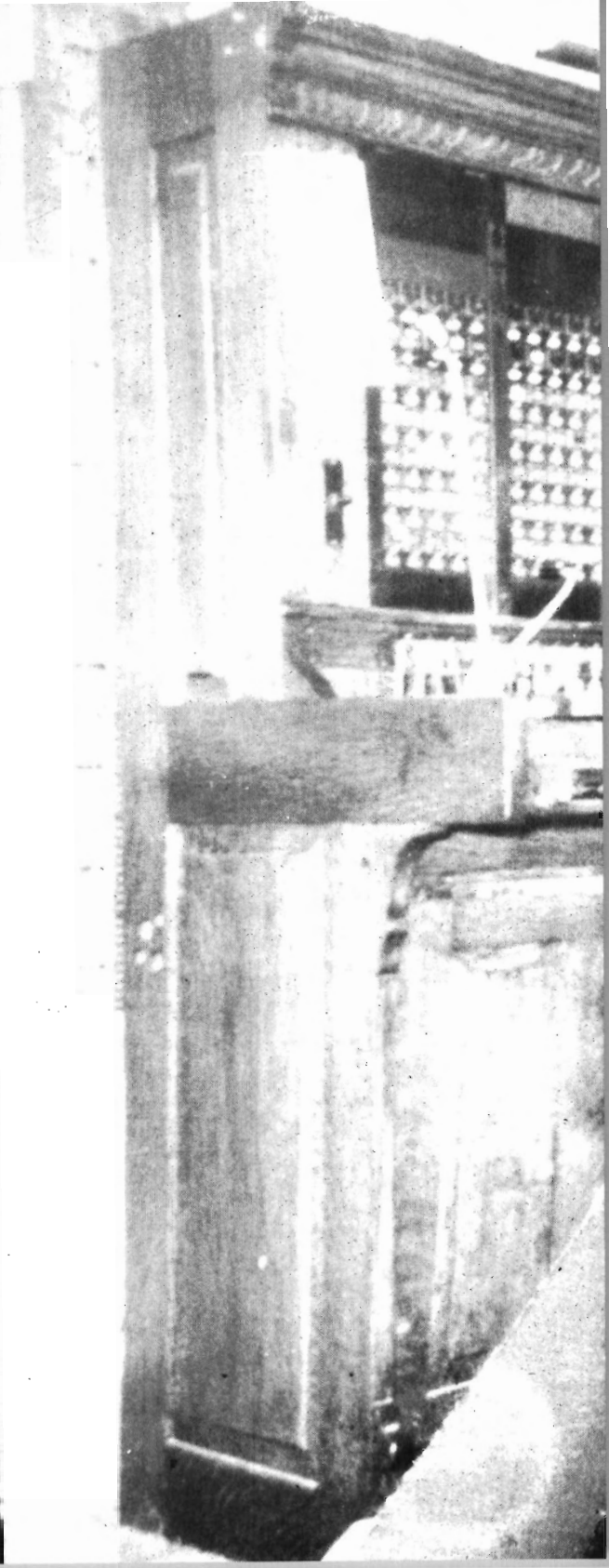
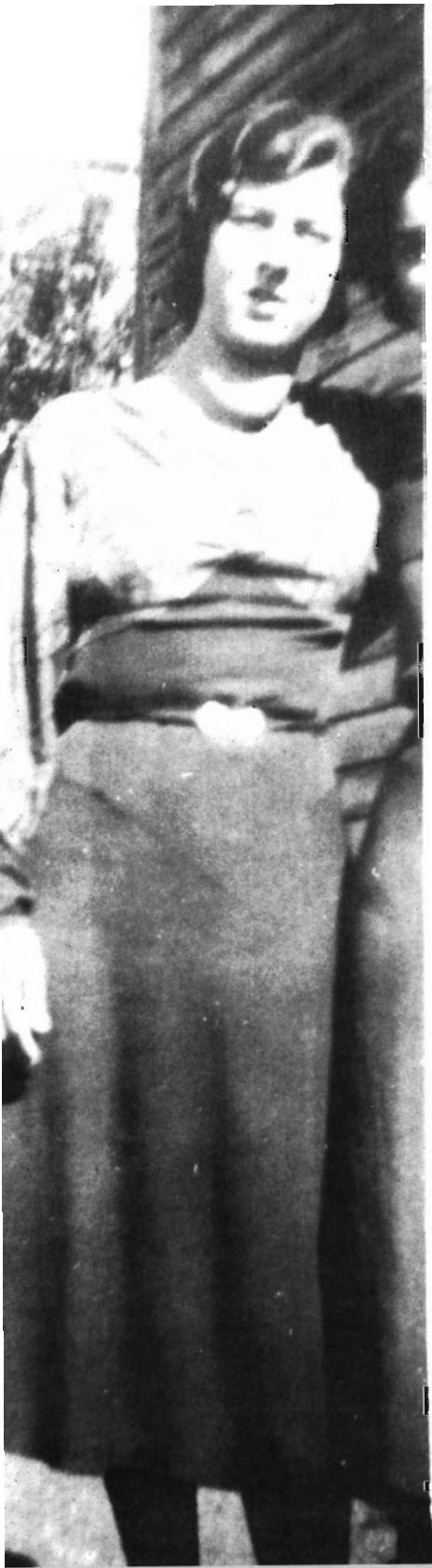
En janvier 1920, une compagnie téléphonique témiscamiennne se forme sous l'initiative d'un groupe d'hommes d'affaires de la région et des Oblats de Marie-Immaculée. La compagnie de Téléphone du Nord Ltée fixe son siège social à Notre-Dame-du-Nord. Elle achète les installations déjà en service, les lignes téléphoniques de cette localité et celles reliant cette dernière à Guérin, Nédelec et Notre-Dame-des-Quinze.

La compagnie de Téléphone du Nord construit également une ligne jusqu'à Fabre, en passant par Guigues et Ville-Marie. Un embranchement part de Saint-Bruno-de-Guigues et permet aux citoyens de Saint-Eugène-de-Guigues de bénéficier de ce service. De Ville-Marie, un autre embranchement se dirige en direction est et dessert Lorrainville, Béarn, Laverlochère, Fugèreville et Latulipe.

Le 10 avril 1926, la compagnie de Téléphone du Nord signe un bail et inaugure son premier central téléphonique à Ville-Marie. Jérémie Gaudet loue 2 appartements de sa maison, sur l'actuelle rue Saint-Jean Baptiste nord (propriété aujourd'hui de M. Lucien Girard), au coût de 120\$ par année. Mme Blanche Fleury est la première chef téléphoniste.

Dès 1906, les citoyens et les citoyennes de Ville-Marie bénéficient du service téléphonique. La jeune colonie se développe et prend de plus en plus l'aspect d'un village. La venue de l'électricité viendra elle aussi bouleverser le mode de vie d'antan.

Le premier central téléphonique de Ville-Marie et une opératrice, Mme Bernadette Marois Arseneault. (Comité du Centenaire)



b) L'électricité

En 1909, le projet d'électrifier le village de Ville-Marie circule et se discute. Ce projet prend naissance en même temps que celui de poursuivre la voie des tramways électriques de New Liskeard à Ville-Marie, via Notre-Dame-du-Nord. D'une pierre, deux coups: l'électricité ferait son entrée en même temps que les tramways. Il s'agit donc de poursuivre la ligne de transmission électrique, de New Liskeard à Ville-Marie, et, également, d'électrifier les localités situées sur le parcours.

Finalement, ce projet ne se réalise pas; quoiqu'il en soit, le projet de la compagnie T. & N.O. consiste à construire une ligne de transmission, puis des entrepreneurs locaux se chargeraient d'installer le système d'électricité dans les villages. A cette fin, en mars 1909, M. Eusèbe Gauthier, un industriel du canton Guigues, soumet au Conseil Municipal de Ville-Marie le projet d'installer un système d'éclairage dans les limites de la localité.

Dans une lettre datée du 5 mars 1909, M. Gauthier demande au Conseil Municipal une franchise pour sa compagnie et une exemption de taxes pour une période de 25 ans et, en retour, il s'engage à former une compagnie afin d'électrifier le village et de charger un taux raisonnable aux clients. Le 15 mars 1909, le Conseil Municipal adopte un règlement à cet effet, jugeant ce projet à son avantage. Il accorde à M. Gauthier une franchise et l'exclusivité de ce service, en plus d'une exemption de taxes municipales pour une période de 20 ans. En retour, le Conseil Municipal de Ville-Marie pose ses exigences. Il fixe les tarifs que M. Eusèbe Gauthier ne devra pas dépasser:

'Pour les premières 5 lampes de forces de 16 chandelles et 120 volts à raison de \$5,00 chacune par année. Pour les 10 lampes subséquentes de même force à raison de \$4,00 par année chacune. Pour toute autre lampes de même capacité en sus de 15 à raison de \$4,00 par année chacune. Pour chaque lampe de 8 chandelles de force, à raison de un centin par jour chacune'.

Cette entente stipule que M. Gauthier doit poser des poteaux en cèdre le long des rues et des chemins publics de Ville-Marie. L'installation doit être faite de la manière la plus sécuritaire possible afin de protéger la population. Toutes responsabilités incombent à l'entrepreneur. Les clients paieront seulement les matériaux et l'installation intérieure dans leur résidence.

Le Conseil Municipal de Ville-Marie accorde ces franchises et exemptions de taxes pour 20 ans, à condition que M. Gauthier remplisse certaines autres conditions. Son système d'éclairage doit entrer en service au plus tard le 1er décembre 1909; il doit toujours le fournir, exception faite de bris ou d'accident. Le Conseil Municipal se réserve le droit d'annuler ce règlement si l'entrepreneur cesse d'offrir son service d'électricité pendant 6 mois.

Finalement, ce projet ne se réalise pas; fort probablement, Eusèbe Gauthier comptait sur la venue du tramway pour profiter du courant électrique et ainsi desservir les habitations des citoyens de Ville-Marie. Or la voie des tramways n'est pas prolongée jusqu'au Témiscamingue québécois. Quoiqu'il en soit, Ville-Marie continue d'utiliser son système d'éclairage au pétrole.

En 1908, les rues de Ville-Marie comptent une demi-douzaine de lampadaires à pétrole pour leur éclairage. Le mot est vite dit, puisque ces lampes fonctionnent environ une heure par soirée. Chaque soir, un employé municipal fait la tournée des lampadaires pour les allumer. Il nettoie le globe de verre qui protège la lampe à pétrole des vents, puis allume celle-ci. La flamme dure environ une heure, puis disparaît sous le globe noirci par la fumée. Le principe de l'éclairage public est ainsi lancé. Ce système se poursuit jusqu'au milieu des années 1920.

En 1924, la Chambre de Commerce lance l'idée d'acheminer l'énergie électrique de la rivière Montréal, en Ontario, au village de Ville-Marie. L'année suivante, un groupe d'hommes d'affaires de Ville-Marie fonde la Compagnie Electrique de Ville-Marie et entreprend les démarches pour doter le village de l'électricité.

Le barrage de la rivière Montréal appartient à la Northern Ontario Power (filiale de la Canada Power and Paper) et alimente le

secteur minier de Cobalt et d'Haileybury. Il suffirait aux promoteurs du projet de construire une ligne de transmission, à partir de celle de la Northern Ontario Power, jusqu'à la mission Saint-Claude, de la traverser au Vieux-Fort et, de là, l'amener au village de Ville-Marie.

A la fin de 1924, la Compagnie Electrique de Ville-Marie débute les travaux de construction de sa ligne du côté ontarien. En février 1925, elle demande une franchise à la municipalité de Duhamel-Ouest pour transporter l'énergie électrique sur son territoire, du Fort-Témiscamingue au village de Ville-Marie. Le conseil de Duhamel-Ouest la lui accorde, ainsi qu'une exemption de taxes municipales pour une période de 20 ans. Le conseil considère l'équipement de la compagnie comme étant des biens meubles, par conséquent non imposable. En retour, la compagnie s'engage, à ses frais, à défricher complètement l'espace nécessaire à sa ligne de transmission, à son installation et à son entretien. La Compagnie Electrique demande également aux Oblats de lui vendre le droit de passage sur les lots Pelletier, Beaudry et Moffette, situés en Ontario (site de la mission Saint-Claude). En mai 1925, les Oblats décident de lui vendre ce droit.

En mars 1925, le Conseil Municipal de Ville-Marie adopte un règlement relatif à l'obtention d'une franchise et à l'électrification du village par la Compagnie Electrique de Ville-Marie. Par ce règlement, le Conseil accorde à cette compagnie la permission d'installer, de développer, de mettre en service et d'entretenir le matériel nécessaire à la transmission de l'énergie électrique dans la municipalité de Ville-Marie. De son côté, la Compagnie Electrique s'engage à fournir ce service pour une période de 20 ans, du crépuscule à l'aurore, pendant tous les jours de l'année. L'installation initiale de la compagnie se compose d'au moins vingt-cinq lampes d'une capacité de 100 watts chacune; pour ce service, la municipalité de Ville-Marie paie 21,00\$ par lampe, par année. Si la compagnie installe trente-et-une lampes et plus, le prix sera réduit à 20.00\$.

Les deux parties se partagent les responsabilités quant à l'installation du système électrique. La municipalité de Ville-Marie défraie les coûts relatifs à l'installation et à l'équipement et fournit les lampes. En retour, la Compagnie Electrique entretient à ses frais cette ligne et la municipalité se charge de remplacer les lampes. Le Conseil Municipal accorde à la compagnie l'exclusivité de la distri-

bution de l'énergie électrique dans ses limites, pour une période de 20 ans, et s'engage à ne pas acheter et ne pas utiliser de courant électrique d'autres compagnies. Elle l'exempte de toutes taxes municipales pour 20 ans, exception faite des taxes sur les immeubles. La municipalité considère l'équipement de la compagnie comme des biens meubles, donc non imposable.

Enfin, le Conseil Municipal fixe un échéancier à la Compagnie Electrique de Ville-Marie. Elle doit avoir terminé l'installation de la ligne et fournir un service d'électricité vingt-quatre heures sur vingt-quatre, le ou vers le 1er septembre 1925. La Compagnie Electrique respecte son contrat et son échéancier; elle alimente en électricité le village de Ville-Marie dès septembre 1925. L'énergie 60 cycles provient du barrage de la rivière Montréal, en Ontario. En 1930, la Northern Quebec Power (filiale de la Canada Power and Paper et cousine de la Northern Ontario Power) se porte acquéreur de la Compagnie Electrique de Ville-Marie et de ses installations. Elle poursuit l'approvisionnement en électricité de cette localité, première à recevoir le courant électrique au Témiscamingue.

Ainsi, en 1925, Ville-Marie compte un nouveau service d'utilité publique, l'électricité, qui s'ajoute au téléphone et au système d'aqueduc et d'égouts, construit au début des années 1910.

c) Le système d'aqueduc et d'égouts.

Ville-Marie doit son premier système d'aqueduc et d'égouts au Frère Moffette. Il date des années 1890 et dessert les bâtiments des communautés religieuses de la rue Notre-Dame nord: l'église, le presbytère et l'hôpital. Quelques résidents, situés sur le parcours, profitent eux aussi de ce service.

La majorité de la population puise son eau potable dans un baril de bois; les gens en placent un sous une gouttière et récupèrent ainsi l'eau de pluie. Les Villemariens comptent également sur un système de distribution d'eau potable. M. Hyacinthe Madore assure ce service avec un gros cheval noir et une charrette contenant un tonneau à mélasse de 60 gallons. Madore s'approvisionne à même l'eau du lac.

Rendu aux domiciles de ses clients, il déverse l'eau dans un baril entreposé dans une remise. Ce système prévaut au 19^e siècle et se poursuit dans la première décennie du 20^e siècle.

Le système d'aqueduc et d'égouts s'améliore lentement, grâce à l'action du Conseil Municipal de Ville-Marie. Ainsi, le 17 octobre 1902, les conseillers municipaux passent un règlement à l'effet de construire un canal ou un drain souterrain du côté sud de la rue Sainte-Anne, de l'angle de la rue Notre-Dame jusqu'au lac Témisca-mingue. Ce canal prolonge celui du Frère Moffette, déjà en service du côté est de la rue Notre-Dame. Les tuyaux de ce nouveau drain sont faits de madriers de 2 pouces et le passage mesure 5 pouces carrés. La municipalité dirige les travaux de construction et les utilisateurs en défraient le coût de construction.

Il faut attendre l'année 1908 avant que la municipalité de Ville-Marie construise un système d'aqueduc couvrant la presque totalité de son territoire. Cette démarche s'échelonne sur quelques années. En effet, un premier projet de construction d'aqueduc voit le jour en 1906, lorsqu'un groupe de citoyens de la localité présente une requête au Conseil Municipal demandant un tel service. Le Conseil accepte cette requête et décide de passer à l'action. Il projette la construction d'un système d'aqueduc dans quelques rues du village. Selon les plans, la prise d'eau se situe sur le lot no 18 du rang IV du canton Duhamel et gagne le village en ligne droite; il s'étend sur la rue Saint-Gabriel du sud au nord, bifurque à la rue Sainte-Anne en direction ouest et couvre la rue Notre-Dame jusqu'à l'hôpital.

Le Conseil Municipal évalue ce projet de construction à 20 000\$. Il accepte de contracter un emprunt pour couvrir les frais de cette entreprise. Pour financer la construction, il veut émettre des obligations, au fur et à mesure que les travaux le nécessiteront. Faute d'argent, le Conseil doit abandonner momentanément ce projet. L'idée de la construction d'un système d'aqueduc referra surface deux ans plus tard.

Le 10 mars 1908, le Conseil Municipal discute à nouveau de l'opportunité de doter les Villemariens d'un tel service. Les conseillers sont unanimes et approuvent ce projet. Ils décident que le système d'aqueduc couvrira la partie la plus populeuse du village et servira les

fins domestiques, commerciales et industrielles, en plus de la protection contre les incendies. Lors de la même séance, les conseillers votent en faveur de la construction d'un système d'égouts, lorsque le budget le permettra.

Le Conseil emprunte la somme de 27 000\$ (montant prévu pour la réalisation de ce projet) et s'engage à construire et entretenir ce service. En retour, il charge un tarif annuel aux utilisateurs: 'Un cabinet sans égoût \$13 00, un cabinet avec égoût \$15 00, un cabinet supplémentaire \$3 00, water-closet \$3 00, bain \$2 00, cheval \$2 00, vache \$1 00, tuyau à main \$1 00, hôtels \$75 00, couvents \$50 00'. Cette taxe est payable deux fois par année, le 1er mai et le 1er novembre. Le Conseil se réserve le droit de fermer l'eau à quiconque refusera ou négligera de payer cette taxe.

Les travaux de construction se poursuivent et le Conseil Municipal de Ville-Marie offre un nouveau service à ses contribuables. Si un système d'aqueduc dessert les demeures, il n'en va pas de même pour le système d'égouts. Les toilettes les plus populaires demeurent encore les fameuses 'bécoses'. En avril 1915, le Conseil Municipal légifère afin de purifier l'air ambiant: il oblige les utilisateurs, sous peine d'amende, à nettoyer leurs 'bécoses' deux fois par année (en mai et en septembre); elles se situent généralement à l'arrière de la demeure principale.

Finalement, en juillet 1914, les conseillers municipaux votent par règlement la construction d'un système d'égouts pour les rues de Ville-Marie. La municipalité s'engage à défrayer les coûts de construction et d'entretien de ce système et impose, en retour, une taxe de 1 00\$ par année aux propriétaires de lots bâtis dans les limites du village. Pour mener à terme ce projet, le Conseil emprunte 22 000\$. Ainsi, le village situé à l'arrière de l'église possède son système d'aqueduc et d'égouts. Le réseau qu'il couvre s'agrandira au fur et à mesure que de nouveaux développements spaciaux le commanderont.

Les médias régionaux: CKVM et Le Témiscamien

Les médias parlé et écrit occupent une place de choix dans l'histoire des communications au Témiscamingue et à Ville-Marie. Le

poste de radio CKVM et le journal Le Témiscamien ne sont pas les premiers du genre dans la région. Dès 1925, les gens captaient sur leur radio, des postes de l'extérieur, notamment de l'Ontario et de Montréal. La faible qualité de la réception incite des organismes régionaux à mettre sur pied leur propre poste de radio local.

Au niveau de l'écrit, un premier journal informe la population de la région; il s'agit du Progrès du Témiscamingue, fondé dans les années 1950, propriété du journal Le Droit d'Ottawa. Il dessert les régions de Rouyn-Noranda et du Témiscamingue. Puis, au début des années 1970, un groupe dynamique met sur pied à Ville-Marie le premier journal typiquement témiscamien.

Ces deux médias de communication présentent des caractéristiques communes: tous deux représentent la volonté du milieu de rompre l'isolement de la région dans le domaine de la radiodiffusion et dans le secteur de l'information écrite. Malgré le contexte identique dans lequel ils se développent, ils voient le jour à environ 25 ans d'intervalle et plusieurs particularités marquent leur histoire.

a) La naissance de Radio-Témiscamingue Inc.

Dès 1934, la Chambre de Commerce de Ville-Marie demande à la société Radio-Canada d'établir une station de son réseau au Témiscamingue. Puis, elle s'adresse au ministère des Transports à Ottawa et formule la même demande. Le député de Pontiac à la Chambre des Communes, M. Charles Bélec, appuie la Chambre de Commerce dans ce dossier, mais en vain.

Après une dizaine d'années de négociations et de pourparlers, les revendications de cet organisme portent fruits. Après la visite d'un inspecteur du Ministère fédéral des Transports, ce dernier constate que la réception radiophonique est presque nulle. Il recommande l'emplacement de Ville-Marie pour installer l'émetteur, alléguant la forme du lac Témiscamingue et la qualité du terrain dans cette localité.

En 1948, le Ministère des Transports autorise la fondation d'un poste de radio privé à Ville-Marie. Le 23 novembre 1948, le

gouvernement du Québec émet des lettres patentes au nom de Radio-Témiscamingue Incorporée, avec un capital social de 999 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 100\$ chacune. Finalement, Radio-Témiscamingue obtient une licence d'émission radiophonique le 11 avril 1949.

La fondation de ce poste de radio revient à l'initiative de la Chambre de Commerce, du clergé témiscamien et de la population des Témiscamingue québécois et ontarien. Parmi les actionnaires, on retrouve des professionnels, des hommes d'affaires, des marchands, des membres du clergé, des cultivateurs et des journaliers. En 1955, cinq ans après son ouverture officielle, la compagnie comptait 700 actionnaires.

Radio-Témiscamingue tient sa première assemblée générale le 3 février 1949; les actionnaires élisent alors le premier conseil d'administration. Il se compose du Dr Philippe Chabot de Lorrainville, président, de MM. Joseph-Albert Perron, de Nédélec, vice-président, Augustin Chénier, de Ville-Marie, secrétaire-trésorier, Jacques Demers, de Val d'Or, directeur-gérant (Louis Bilodeau le remplace à titre de gérant en septembre 1950), et Philippe Fournier, de Saint-Eugène, Paul-O. Goulet, de Fabre, Bruno Gélinas, de Saint-Bruno-de-Guigues, et Hervé Leblanc, de Notre-Dame-du-Nord, tous quatre administrateurs.

Le 7 janvier 1950, Radio-Témiscamingue inaugure officiellement sa station de radio; cette journée-là, CKVM diffuse sa première émission à ses auditeurs du Témiscamingue et du nord-est ontarien. La cérémonie d'inauguration réunit les membres du conseil d'administration, quelques personnalités, dont MM. Nil Larivière, député provincial, Maurice Lavigne, maire de Ville-Marie, le père Charles Laberge, omi., curé de Ville-Marie, et l'abbé Louis-Zéphirin Moreau, curé de Saint-Bruno-de-Guigues.

Après quelques mots de ces derniers, des artistes invités prennent la relève et divertissent les auditeurs. On retrouve Huguette Laporte, Roland Barrette, Gérald Guimond et Rachel Perron. M. Jacques Tremblay anime cette émission et M. Rock Demers agit à titre de technicien.

CKVM établit sa programmation quotidienne, composée des émissions 'Bavardage musical' à 9.00 heures avec le personnel du

poste, 'Causons mesdames' à 11.00h. animée par Mme Alice Dessureault Ethier et 'Le Témiscamingue rural' à 12.30h. sous la direction des agronomes locaux. Le jeudi à 20.00h., Victor Dubrûle anime 'Tournoi', réunissant des panelistes de diverses localités; le 'Radio Théâtre' est présenté par les artistes animateurs de CKVM, le jeudi à 20.30h.; les 'Troubadours de CKVM' prennent l'antenne le vendredi à 20.30h.; Mlle Yvette Filteau (Mme Benoit Gosselin) anime 'Rêvons dans l'ombre' le lundi à 20.00h.

D'autres émissions s'ajoutent à cette programmation: 'Radio-Jeunesse' le samedi à 10.00h., animé par des jeunes de 4 à 12 ans, 'Regards sur le monde' avec Marcel Ladouceur, 'Forum d'éducation' le dimanche à 12.45h. avec des invités locaux, puis à 17.30h 'Forum de la langue française' avec Guy Burelle et 'Poésie' diffusée à 21.30h. avec l'animateur Louis Bilodeau.

A celles-ci, d'autres s'y greffent: la prière du matin et du soir et le 'Radio-Hockey' animé par Louis Bilodeau. La radiodiffusion des célèbres Pageants à la montagne de la grotte de Ville-Marie compte plusieurs auditeurs. Ces pageants sont joués en 1952, 1953, 1954 et 1955. Guy Burelle signe les textes et la réalisation de ces émissions.

Les émissions radiophoniques à CKVM englobent plusieurs aspects de la vie socio-économique de Ville-Marie et du Témiscamingue. L'agriculture, la religion, l'économie, l'actualité, la littérature, le sport, les jeunes, les femmes et la culture se succèdent sur les ondes à tour de rôle. De plus, une équipe d'animateurs participe à la vie culturelle de Ville-Marie et des autres localités.

Deux troupes de divertissements se partagent le temps d'antenne réservé au domaine culturel: la Troupe CKVM et les Troubadours CKVM. La première se compose de Louis Bilodeau, Alice Ethier, Dr Emile Gaboury, Cécile Beaulac, Yvette Filteau et Jacques Tremblay. Elle réunit un groupe de chanteurs, comédiens, diseurs, et présente des spectacles de variétés. D'un autre côté, Paul Beauséjour, Yvon Lemire, André Beauséjour, Gérald Guimond, Aimé Robitaille et Paul Bélanger forment le groupe de musiciens et de chanteurs Les Troubadours.

Louis Bilodeau, gérant du poste de radio, organise une tournée des localités du Témiscamingue avec les deux groupes culturels;

Louis Bilodeau, gérant du poste CKVM. (Frère Paquette, collection privée)



cette tournée s'effectue dans le cadre de la campagne de financement de la compagnie Radio-Témiscamingue en 1952. Les comédiens et les comédiennes se déplaçaient alors d'un village à l'autre et présentaient leur spectacle, dans le but d'inciter et de sensibiliser la population à investir dans leur station radiophonique.

Pendant ses deux premières années d'opération, CKVM diffuse uniquement de la programmation régionale. Au mois d'août 1953, Radio-Témiscamingue s'affilie au réseau Radio-Canada. En plus d'offrir un nouveau service aux Témiscamiens, l'affiliation au réseau d'Etat permet à la direction de CKVM de réduire la programmation locale, d'apporter des modifications dans le personnel et d'abaisser ses frais. En octobre 1954, le gérant du poste, Louis Bilodeau, embauche le premier animateur local, Armand Fontaine.

L'évolution de Radio-Témiscamingue l'amène à améliorer son équipement; en août 1961, la compagnie installe un nouvel émetteur pour le poste de radio CKVM. Ainsi, elle augmentera sa puissance de diffusion de 1 000 watts à 10 000 watts. En 1962, le Ministère des Transports accorde cette augmentation de la puissance de l'émetteur qui entre en service peu après cette autorisation.

Dès sa fondation et pendant toute son histoire, deux préoccupations reviennent constamment à l'ordre du jour du conseil d'administration de CKVM. Il s'agit des difficultés financières et des projets de fusions/ventes de cette station à des intérêts économiques de l'extérieur de la région.

En juin 1950, après six mois d'activités, Radio-Témiscamingue se retrouve aux prises avec de sérieux problèmes financiers. Les actionnaires et la population étudient la possibilité de vendre le poste CKVM. Le clergé, notamment deux ardents promoteurs de cette entreprise, les chanoines Louis-Zéphirin Moreau et Louis-Charles Côté, s'oppose à cette vente et continue à croire en CKVM, né d'un projet coopératif. Ces deux prêtres insistent sur la nécessité que le poste de radio demeure la propriété des Témiscamiens. Ils se tournent du côté du gouvernement du Québec et obtiennent l'autorisation d'émettre 500 nouvelles actions ordinaires de 100\$ chacune.

La campagne de financement, organisée par Louis Bilodeau en 1952, a pour thème 'CKVM nous appartient, gardons-le'. Bilodeau et les troupes du poste visitent toutes les localités et sensibilisent la population à l'importance et à l'aspect dynamique de CKVM. Ces efforts apportent des dividendes. Cependant, les années se poursuivent et les problèmes financiers ne disparaissent pas pour autant.

Entre 1956 et 1959, plusieurs projets se discutent à la table du conseil d'administration de Radio-Témiscamingue. Les administrateurs étudient la possibilité d'implanter la télévision dans la région; ils cherchent des partenaires financiers, mais en vain. Ils discutent des projets de fusion avec le réseau Radio-Nord de Rouyn, les postes CFCL de Timmins et CHNO de Sudbury. Les fusions ne se réalisent pas et, en 1960, CKVM appartient toujours à des actionnaires témiscamiens.

En avril 1961, M. René Legault, gérant de CKVM, introduit la publicité sur les ondes afin de rentabiliser l'entreprise. Si la station ne peut vivre uniquement de ses actions, il faut, dit-il, la rentabiliser d'une autre façon. La publicité permet aussi à Radio-Témiscamingue de concurrencer la télévision et les journaux.

Le 15 octobre 1964, la direction de Radio-Témiscamingue soulève en assemblée annuelle la question de la vente de CKVM. Elle demande à ses actionnaires s'ils sont satisfaits des services de la station et s'ils veulent la vendre à des intérêts étrangers. En bloc, ils répondent que CKVM doit demeurer propriété des Témiscamiens.

Depuis longtemps, le groupe Radio-Nord Inc., de Rouyn-noranda, lorgne du côté de CKVM. Il fait plusieurs tentatives pour acquérir la majorité des actions de Radio-Témiscamingue. Au début des années 1980, il revient à la charge pour finalement voir son projet d'acquisition échouer.

Insatisfait du service radiophonique de la région, en 1950, un groupe d'hommes de divers milieux de Ville-Marie et du Témiscamingue fondent sa propre compagnie Radio-Témiscamingue Inc. et une station de radio, CKVM. Un autre domaine du secteur des communications, l'information écrite, voit un phénomène analogue se produire; des entrepreneurs s'unissent dans le but d'offrir à la population régionale un journal hebdomadaire.

b) *Un hebdo régional: Le Témiscamien*

Le journal Le Témiscamien n'est pas le premier hebdomadaire à paraître au Témiscamingue. Au début des années 1940, le journal Le Droit d'Ottawa fonde un hebdomadaire à Rouyn-Noranda; nommé Le Progrès du Témiscamingue, il dessert les régions de Rouyn-Noranda, de Ville-Marie et du nord-est de l'Ontario. Il s'adresse à la population française de ces secteurs. Le Progrès du Témiscamingue disparaît quelques années plus tard.

Au début des années 1970, un groupe de personnes de Ville-Marie projette la fondation d'un nouveau journal s'adressant exclusivement à la population du Témiscamingue. Le projet aboutit quatre ans plus tard; le 27 juin 1974, un numéro hors-série du journal Le Témiscamien paraît. Puis, le 22 août suivant, le premier numéro de la série du journal est imprimé et distribué à son tour dans toutes les localités du Témiscamingue.

Trois personnes contribuent à mettre sur pied cet hebdomadaire: Lionel Lacasse, Jean-Paul Paquette et Françoise Jolette. Ginette Raymond agit à titre de secrétaire du journal. En février 1975, Jolyne Lalonde se joint à l'équipe et remplace Françoise Jolette comme journaliste. Ils fondent une société sans but lucratif, Le Témiscamien Inc., pour administrer et éditer le journal. La distribution est gratuite et l'entreprise se finance par les abonnements volontaires.

Après quelques années, on décide de se transformer en société à but lucratif; Jolyne Lalonde et Lionel Lacasse deviennent actionnaires majoritaires de Publipresse Inc., nouvelle compagnie qui édite Le Témiscamien. Le journal est dès lors vendu en kiosque et par abonnement.

Le Témiscamien se donne comme philosophie de donner une information factuelle sur l'actualité socio-économique témiscamienne. Les nouvelles traitent de l'économie, des syndicats, de la politique, de la culture, de l'éducation, des sports, bref de tout ce qui marque l'actualité au Témiscamingue. De plus, quelques chroniques

(sociale et historique) et des communiqués provenant des différents organismes bénévoles de la région s'ajoutent à l'information régionale.

Ce média d'information fonctionne avec peu de ressources financières et humaines. Une seule journaliste couvre toute l'actualité, aidée à l'occasion par des pigistes, et un photographe ajoute de la couleur aux textes.

En 1986, Le Témiscamien compte sur un réseau de distribution plus important qu'à ses débuts. Le journal se vend en kiosque dans toutes les localités du Témiscamingue, à Rouyn et Noranda, en plus d'être distribué dans quelques villes du Témiskaming ontarien. Plusieurs abonnés résident à l'extérieur de la région. Le tirage du journal Le Témiscamien s'élève à 3 900 copies hebdomadairement.

4.4 Le développement touristique

La Chambre de Commerce de Ville-Marie s'intéresse également au développement touristique de sa localité et du Témiscamingue. Constatant l'isolement de la région au niveau routier et que les principales portes de sorties passent par l'Ontario, la Chambre entreprend une campagne pour changer cet état de fait et améliorer le secteur du tourisme. Pour réaliser ses projets, elle prévoit la construction de routes reliant le Témiscamingue aux régions avoisinantes, l'Ontario d'abord et ensuite les régions de Labelle et du Pontiac.

a) *Un traversier reliera-t-il la mission Saint-Claude et le Vieux-Fort?*

En 1926, la Chambre de Commerce lance l'idée de relier les deux rives du lac Témiscamingue par un traversier ou un pont interprovincial. Elle choisit l'emplacement du Vieux-Fort et de la mission Saint-Claude (située du côté ontarien du lac) pour exécuter son projet; il s'agit de l'endroit où les rives sont les plus rapprochées sur le lac Témiscamingue.

La Chambre de Commerce demande la construction de deux petits quais, un au Fort-Témiscamingue et l'autre en face, à la mission Saint-Claude. Ensuite, un traversier ferait la navette entre ces deux quais et, ainsi, une route relierait les Témiscamingue ontarien et québécois. L'autre partie de la démarche consiste à améliorer les chemins de terre de Ville-Marie au Vieux-Fort du côté québécois, et de Cobalt à la mission Saint-Claude du côté ontarien. Outre la mise en service d'un traversier, la Chambre pense faire construire un pont inter-provincial pour relier les deux rives et les deux provinces.

Plusieurs motifs incitent les administrateurs à promouvoir ce dossier. D'abord, se présentent les raisons de commodités. Il y a beaucoup d'échanges entre ces deux régions situées autour du lac Témiscamingue. Cette route et le traversier permettraient de meilleurs contacts et échanges entre les résidents des deux provinces. Ensuite, cela intensifierait et faciliterait les relations commerciales qui sont déjà fort nombreuses. Également, la réalisation de ce projet favoriserait la création d'une zone touristique autour du lac Témiscamingue. A cette époque, la Chambre de Commerce mise beaucoup sur le développement du secteur touristique pour la région de Ville-Marie.

Dans ses démarches, elle demande et obtient l'appui des Boards of Trade de New Liskeard, d'Haileybury et de Montréal. Ces différents promoteurs entreprennent des pourparlers avec le gouvernement fédéral, via leurs députés respectifs. Les négociations piétinent; le contexte de la crise économique n'aide pas, étant donné les sérieuses coupures budgétaires des gouvernements. A cette époque, les gouvernements du Canada et du Québec préparent des plans de colonisation et réservent leurs fonds pour ces projets.

La Chambre de Commerce de Ville-Marie revient à la charge une dernière fois en 1932 auprès du gouvernement fédéral. Elle insiste sur l'importance, pour l'économie du secteur de Ville-Marie, de la réalisation de ce projet puisque, dit-elle, il est fort probable qu'il n'y ait plus de service de navigation entre Ville-Marie et Haileybury, ce qui causerait un tort considérable aux agriculteurs qui font marché à Haileybury.

Finalement, le projet de création d'une zone touristique autour du lac Témiscamingue mis de l'avant par la Chambre de

Commerce ne se réalise pas. Le gouvernement du Canada préfère mettre ses énergies et ses finances dans l'aide à la colonisation par le biais du plan Gordon créé en 1932. Quelques localités verront le jour au Témiscamingue à l'occasion de ce développement planifié par l'Etat.

Une dizaine d'années plus tard, la Chambre de Commerce propose un autre projet de construction d'une route extra-régionale pour favoriser, entre autres, le développement touristique. Cette fois-ci, la route projetée relierait le Témiscamingue à d'autres régions du Québec.

b) Les projets de routes extra-régionales

De ses débuts, en 1908, au milieu des années 1920, la Chambre de Commerce imagine le développement de la région de Ville-Marie comme indissociable de celui de la région d'Haileybury. A cette époque, elle décide de favoriser les échanges commerciaux et touristiques avec d'autres régions situées au Québec: Pontiac, Labelle et Hull. Pour que cet idéal se réalise, la construction de routes reliant ces régions s'impose.

En 1927, la Chambre de Commerce de Ville-Marie demande au gouvernement du Québec de construire une route de Fabre (terminus du chemin régional au sud de Ville-Marie) à Témiscaming; puis, de là, le prolongement de la route jusqu'à Sheenboro, située dans la partie nord du Pontiac. Ainsi, les activités économiques et touristiques du Témiscamingue se tourneraient vers la région de Montréal au lieu de Toronto.

Dans les années 1940, la Chambre de Commerce ouvre à nouveau le dossier de la construction d'une route extra-régionale, projet qu'elle présente dans le cadre des travaux d'après-guerre. Cette fois-ci, le projet est mieux articulé. En 1943, la Chambre de Commerce propose la construction d'une route de Belleterre (nouvelle ville minière) à la route de Mont-Laurier, le point de jonction étant situé à O'Connell Lodge (aujourd'hui Le Domaine). La carte no 4 illustre les deux projets routiers de la Chambre de Commerce de Ville-Marie dans les années 1940. L'autre route relierait Témiscaming à Sheenboro, dans le Pontiac.

Afin de mettre en valeur le potentiel faunique et de plein air du Témiscamingue, la Chambre ajoute à cette demande la création d'une réserve de chasse et de pêche, d'une largeur de 5 milles, de chaque côté du parcours de cette route. Cette réserve côtoyerait celles de La Vérendrye et de Kipawa.

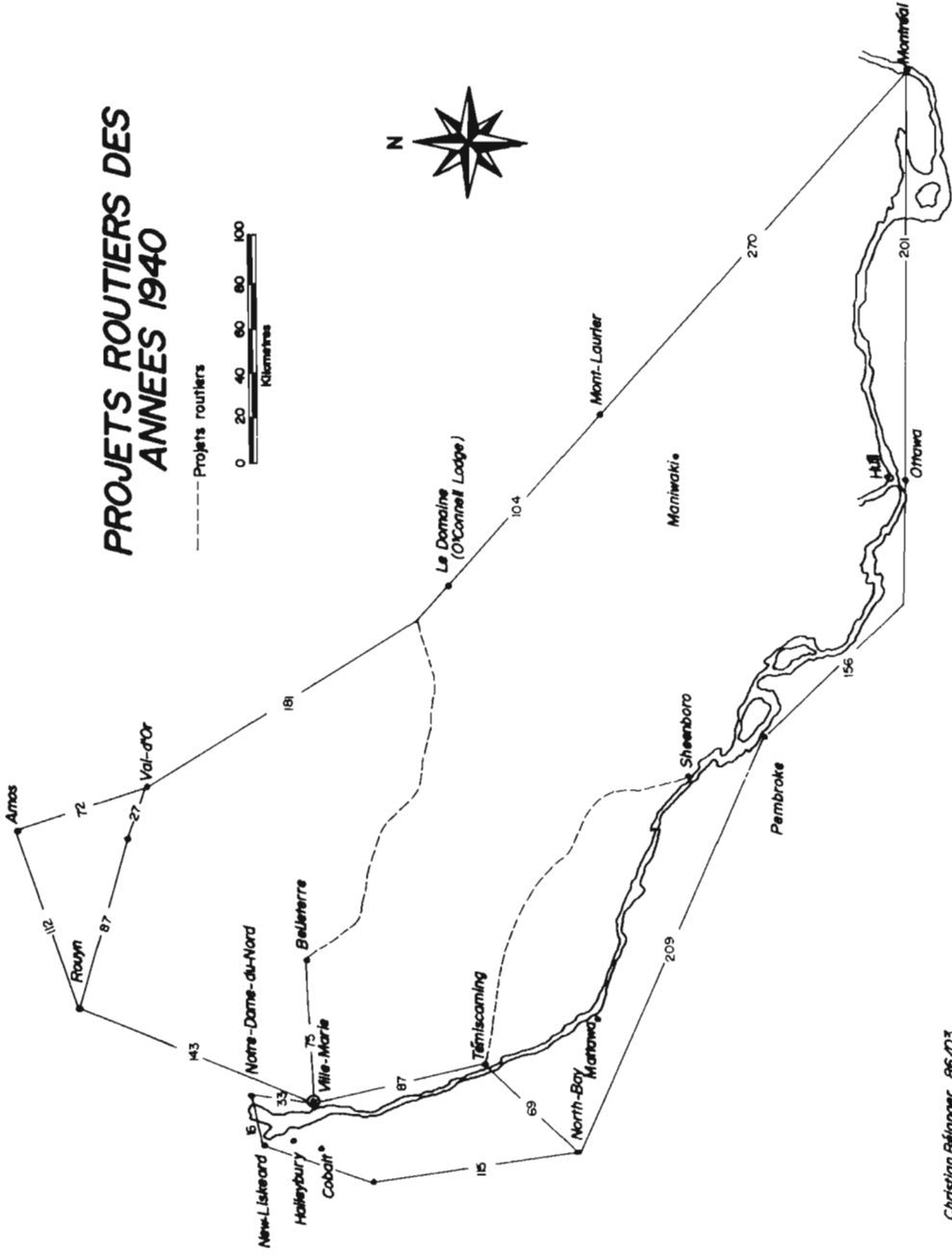
Outre la mise en valeur de la faune, ce projet présente plusieurs avantages, selon la Chambre de Commerce de Ville-Marie: 1) Cette route permettrait aux touristes de rester au Québec. 2) En la faisant passer par Belleterre, la création d'une réserve de chasse et de pêche devient possible, ce que ne permet pas le tracé passant par Témiscaming. 3) La distance est plus courte de 33 milles. De plus, advenant l'ouverture du chemin Bellecombe-Grassy Narrow, le chemin projeté sera le plus court pour les voyageurs de Rouyn et d'Abitibi-Ouest qui veulent se rendre à Ottawa. 4) Economie d'argent: il existe déjà deux chemins carrossables qui partent du sud-ouest du Pontiac, près de la rivière Coulonge et de la rivière Noire, et se dirigent vers le nord sur une distance de 100 milles. La réfection d'un de ces chemins coûterait moins cher qu'un chemin neuf; ensuite, il ne resterait plus qu'une vingtaine de milles à faire pour le raccorder à la route Belleterre/Mont-Laurier. 5) Enfin, ce chemin n'enlèverait rien aux possibilités touristiques du Pontiac et de Hull, puisqu'il permettrait aux voyageurs de traverser toute cette région.

La Chambre de Commerce de Ville-Marie demande l'appui d'autres organismes et des députés des régions concernées. En février 1944, la Chambre de Commerce de Maniwaki et le député provincial de Gatineau, M. J.-C. Nadon, se montrent favorable aux revendications de l'organisme témiscamien. Ils acceptent l'idée de construire une route, de Ville-Marie à Belleterre, qui se prolongerait jusqu'à Mont-Laurier. Ils disent que c'est le projet le plus acceptable pour cette région. La Chambre compte aussi sur l'appui du député provincial de la région, M. Paul-O. Goulet.

Par contre, d'autres s'opposent au projet de construction de la route raccordant Belleterre à la route Mont-Laurier/Senneterre. Il s'agit des représentants des comtés de Hull et de Pontiac et de leurs députés respectifs. Ces gens proposent à la Chambre de Commerce de Ville-Marie de prioriser la construction de la route Témiscaming/Sheenboro et de faire en sorte qu'elle soit entreprise dans les plus brefs délais.

PROJETS ROUTIERS DES ANNEES 1940

--- Projets routiers



En mars 1946, le nouveau député provincial de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, M. Nil E. Larivière, écrit au président de la Chambre de Commerce de Ville-Marie, M. Augustin Chénier. Dans cette lettre, le député Larivière se montre intéressé à promouvoir ces projets de construction de routes extra-régionales, sauf qu'il ne demandera pas d'argent au gouvernement pour sa réalisation. Selon lui, il vaut mieux travailler à l'amélioration du réseau routier régional actuel.

Perdant l'appui politique dans ce dossier, ces projets de routes ne se réalisent pas. Au début des années 1970, un groupe du Témiscamingue rouvre ce dossier et relance l'idée de créer un parc national et la construction de la route Belleterre/Le Domaine. Après quelques années de travail et de pourparlers, ce projet est abandonné.

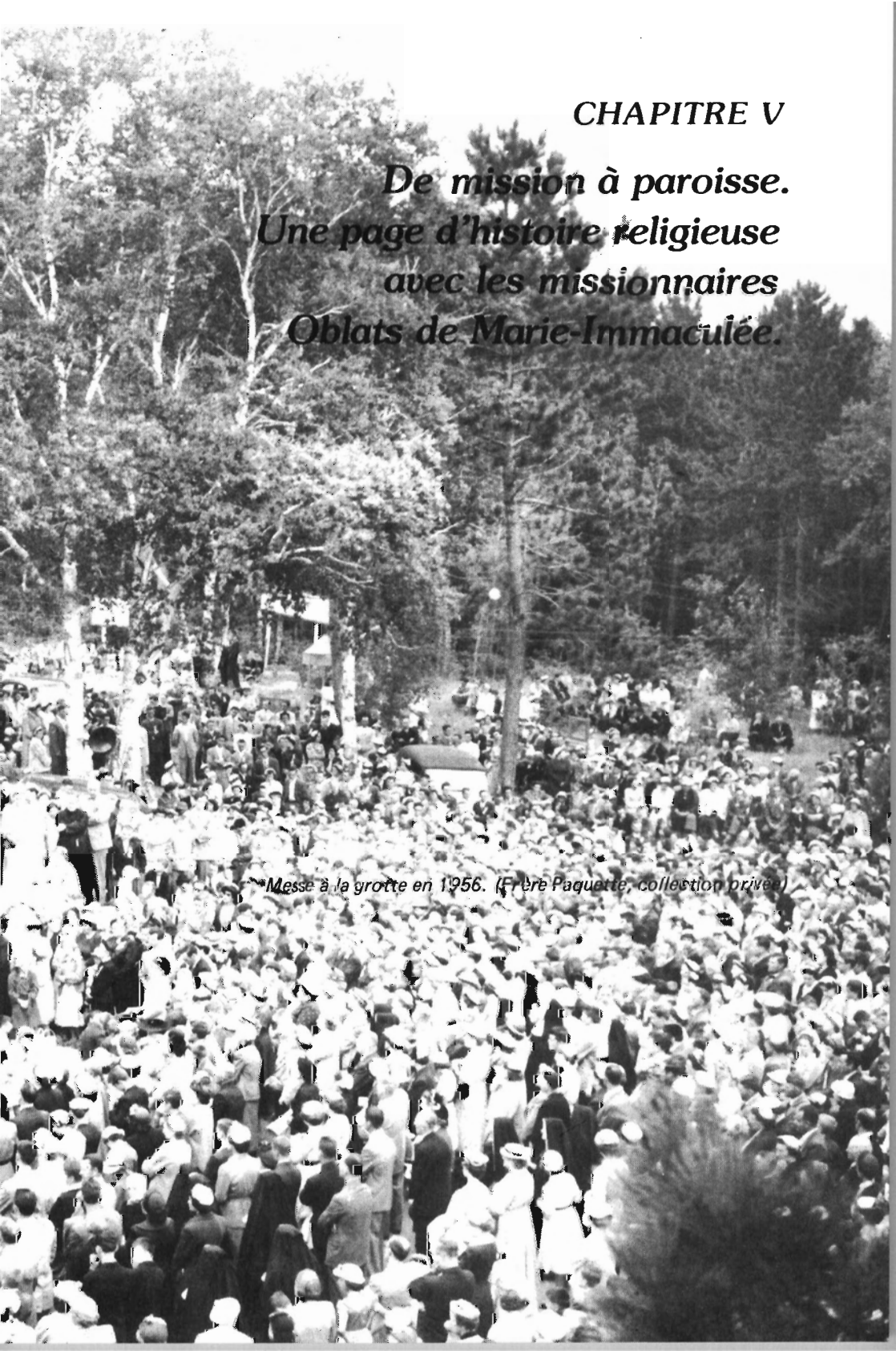
Au début des années 1980, le gouvernement provincial entreprend la construction de la route Témiscaming/Maniwaki. Après deux ans de travaux, le gouvernement y met fin sous la pression de groupes du Témiscamingue qui s'aperçoivent que, éventuellement, cela aurait des effets néfastes sur l'économie de Ville-Marie et du Témiscamingue.

La région compte ainsi toujours deux seules portes de sorties routières: une vers le nord, qui passe par Rouyn-Noranda et Val d'Or, et l'autre vers le sud, qui traverse l'Ontario avant de rejoindre la région montréalaise.



CHAPITRE V

*De mission à paroisse.
Une page d'histoire religieuse
avec les missionnaires
Oblats de Marie-Immaculée.*



Messe à la grotte en 1956. (Frère Paquette, collection privée)

Les Oblats jouent un rôle important dans la colonisation et l'évolution de Ville-Marie. En 1886, le village de Ville-Marie voit le jour; les Oblats desservent, au niveau religieux, ce nouveau centre de colonisation. A cette époque, la localité porte le statut de mission religieuse. Elle le gardera pendant plusieurs années encore.

Le présent chapitre relate une partie de l'histoire religieuse de Ville-Marie, notamment le rôle du presbytère et des Pères Oblats, dans la desserte et l'évolution des missions catholiques de colonisation et des Algonquins. Vient, dans un deuxième temps, le dossier de l'érection canonique de la paroisse Notre-Dame-du-Rosaire en 1917. Les négociations entre les Oblats, l'évêque et les citoyens de Ville-Marie, qui se déroulent en 1917, influenceront le cours de l'histoire, principalement en 1956, lorsque les Oblats projettent de quitter cette paroisse. Puis, la construction de la grotte et quelques aspects de la vie paroissiale à Ville-Marie termineront ce chapitre.

5.1 De missions de colonisation aux paroisses. Les missions algonquines

La présence de familles algonquines sur les rives du lac Témiscamingue explique la venue des missionnaires oblats dans la région, et ce à compter de 1844. Ils remplacent ainsi les prêtres séculiers pour la desserte des missions algonquines; l'abbé Charles de Bellefeuille, Sulpicien d'Oka, se rend le premier au Fort Témiscamingue en 1836 pour y évangéliser les Algonquins. En 1863, les missionnaires oblats construisent la mission Saint-Claude et s'établissent définitivement au lac Témiscamingue. A cette époque, la mission dépend du diocèse d'Ottawa, fondé en 1844. Puis, un redécoupage des frontières des diocèses amène l'érection du vicariat apostolique de Pontiac, le 11 juillet 1882. Mgr Elie Anicet Latulipe en devient le premier évêque. Le 4 mai 1898, ce vicariat apostolique devient le diocèse de Pembroke.

Ce diocèse englobe, dans ses limites, la mission Saint-Claude, qui a sous sa responsabilité plusieurs campements algonquins et, plus tard, des centres de colonisation. Les missionnaires oblats visitent fréquemment les colons et les familles algonquines autour du lac Témis-

comingue. Après 1887, ils partent de la Baie-des-Pères et se rendent toutes les semaines à la Tête-du-Lac, à Saint-Bruno-de-Guigues, à Fabre ou encore à Lorrainville. Pendant l'été, les missionnaires entreprennent la visite des camps algonquins de la Baie James, du Grand Lac Victoria, du lac Témiscamingue et du lac Kipawa.



Le personnel du presbytère de Ville-Marie vers 1890. (Martial Barrette, collection privée)

L'évêque du diocèse demeure à Pembroke et siège sur un immense territoire. Au fur et à mesure que se développent les localités des Témiscamingue québécois et ontarien, s'impose la création d'un diocèse pour cette région. Le 1er octobre 1908, les autorités religieuses créent le Vicariat apostolique du Témiscamingue. Le premier titulaire en est Mgr Elie Anicet Latulipe. Le territoire de ce nouveau vicariat englobe le nord-est ontarien, le Témiscamingue et l'Abitibi.

La fondation de ce vicariat apostolique amène quelques changements au niveau religieux. D'abord, les Oblats remettent à l'évêque la majorité des localités qu'ils ont fondées quelques années auparavant. Celui-ci les donne au clergé séculier et complète le mouvement amorcé en 1904, lorsque Mgr Lorrain, évêque de Pembroke, installe des prêtres séculiers dans quatre missions: Saint-Bruno-de-Guigues, Cobalt, Haileybury et New Liskeard. En 1909, Mgr Latulipe, vicaire apostolique du Témiscamingue, nomme des curés dans quatre autres missions; il s'agit de Lorrainville, Fabre, Laverlochère et Béarn.

Ensuite, ces localités demandent à l'évêque de leur accorder l'érection canonique. Lorrainville l'obtient la première, en 1910. Puis, les autres localités mentionnées sont érigées canoniquement les années suivantes. Seule Ville-Marie attend quelques années encore pour demander de changer son statut de mission en paroisse.

Dès sa nomination en 1908, Mgr Latulipe s'intéresse à la colonisation dans son diocèse. La jugeant stagnante, il procède à l'ouverture de deux nouveaux cantons de colonisation: Guérin, au nord, en 1908 et Latulipe, dans l'est, en 1910. Finalement, le 31 décembre 1915, le Vicariat apostolique de Témiscamingue disparaît au profit du diocèse d'Haileybury. Mgr Latulipe demeure en poste comme premier évêque de ce nouveau diocèse.

Les Oblats remettent donc les paroisses du Témiscamingue aux prêtres séculiers, mais par contre, ils gardent la desserte de la mission de Ville-Marie et des missions algonquines. Le territoire des missions algonquines se modifie au fil des ans. En 1886, il se divise en trois secteurs: celui du lac Témiscamingue, de la Baie James et du Grand Lac Victoria. La fondation de nouvelles maisons oblates, à Maniwaki et Kapuskasing entre autres, amène entre celles-ci une division des postes algonquins à visiter.

En 1927, le presbytère de Ville-Marie dessert six missions algonquines. Il s'agit des missions du Lac-des-Loups, d'Hunter's Point, de Mattachewan, de Timagami, de Long-Point et du lac Abitibi. Les deux premières se situent sur le lac Kipawa, les deux suivantes en Ontario, plus précisément au nord et au sud de la rivière Montréal; la Long-Point est située sur le lac des Quinze et la dernière au nord de La Sarre. Ces missions regroupent quelques 800 Algonquins.

Les Oblats du presbytère de Ville-Marie se consacrent principalement à la desserte de cette localité et des missions algonquines. Le territoire de colonisation atteint sa maturité et, dès 1910, plusieurs localités comptant un curé résident demandent et obtiennent leur érection canonique, dont finalement Ville-Marie en 1917.

5.2 L'érection canonique de la paroisse Notre-Dame-du-Rosaire

La paroisse Notre-Dame-du-Rosaire de Ville-Marie naît à la suite d'une démarche qui s'étend sur deux années. De longues et nombreuses négociations se déroulent entre l'évêque d'Haileybury, Mgr Latulipe, le curé de Ville-Marie, le père Dollard Francoeur, omi., et les citoyens de la localité. Le projet prend forme en janvier 1917.

Les pères Oblats discutent avec les Villemariens de l'érection canonique à être accordée à la localité; en retour, les Oblats veulent vendre les bâtiments (église et presbytère) et une partie du terrain adjacent. Les citoyens sont réticents, craignant que les Oblats quittent par la suite leur localité. Les pourparlers entre les deux parties débutsent à ce moment. Les Pères Oblats étudient plusieurs possibilités et discutent du sujet avec l'évêque, Mgr Latulipe. Les pères lui demandent la cession à perpétuité de la paroisse de Ville-Marie. Le dossier de l'érection canonique est ouvert et les négociations avancent petit à petit.

Mgr Latulipe propose le règlement suivant entre les Oblats et les paroissiens de Ville-Marie. L'évêque, avec l'approbation de Rome, accorderait l'érection canonique de la paroisse Notre-Dame-du-Rosaire et la fondation d'une fabrique; celle-ci devrait ensuite acheter l'église, le presbytère et une partie du terrain adjacent. Les paroissiens devront signer une requête écrite demandant l'érection canonique et indemniser financièrement les Oblats pour cet achat. En retour, ces derniers s'engageront à demeurer à perpétuité à Ville-Marie.

Le 26 janvier 1917, les Oblats évaluent l'église à 18 000\$, le presbytère à 10 000\$, le terrain à 2 000\$ et les dépendances à 2 300\$, pour un total de 32 300\$. Les Oblats et Mgr Latulipe s'entendent sur le prix à demander; il oscille entre 17 000 et 20 000\$.

Afin de sensibiliser et de tâter le pouls de la population, les Oblats entreprennent une visite paroissiale en juillet 1917. Ils veulent ainsi obtenir l'assentiment de tous les pères de famille. Le 10 du même mois, les citoyens de Ville-Marie signent une première requête qu'ils envoient ensuite à Mgr Latulipe. Ils demandent l'érection canonique régulière de la paroisse qui, depuis ses débuts, n'est qu'une mission.

Dans cette requête, les paroissiens, reconnaissant le travail qu'ont fait les Oblats dans la construction du presbytère et de l'église, à leurs frais, et vu la situation économique prospère, demandent que les Pères Oblats soient déchargés de la gestion de la propriété paroissiale et qu'une fabrique prennent la relève dans ce domaine. Ils s'engagent à indemniser les Oblats au montant de 20 000\$. 168 des 185 pères de famille de Ville-Marie signent cette première requête le 10 juillet 1917.

Quelques jours plus tard, le père-curé Francoeur fait la lecture au prône de la requête et demande aux citoyens de demeurer dans l'église après la grand-messe afin de discuter de ce sujet et de signer une deuxième requête. Ainsi, le 22 juillet 1917, 130 pères de famille signent cette nouvelle requête.

Finalement, le 18 août 1917, Mgr Latulipe envoie le décret d'érection canonique au père supérieur de Ville-Marie, confirmant le nouveau statut de cette mission catholique. Ce décret renferme l'entente intervenue auparavant entre les Oblats et les citoyens de Ville-Marie. Cependant, le montant de l'indemnité à être payée par les paroissiens sera fixé plus tard. Le 1er octobre suivant, Mgr Latulipe accorde la permission à la nouvelle paroisse d'élire ses premiers marguilliers. Dorénavant, ce conseil de fabrique administrera les biens de la paroisse.

La signature définitive du contrat de vente des propriétés des Oblats à la fabrique intervient le 23 mars 1918. La fabrique se porte acquéreur de l'église, du presbytère, d'une partie de terrain et du cimetière pour la somme de 17 135,58\$. Le dossier de l'érection canonique se ferme définitivement le 7 mai 1918, lorsque le Supérieur Général des Oblats à Rome, l'Archevêque Augustin Dontenwill, approuve la convention signée avec l'évêque d'Haileybury, c'est-à-dire la vente des propriétés des Oblats et l'obligation de ceux-ci de demeurer à perpétuité à Ville-Marie.

Bref, le 18 août 1917, la paroisse Notre-Dame-du-Rosaire voit le jour avec l'érection canonique de Ville-Marie. Cet événement religieux se produit après de nombreuses négociations entre l'évêque, les Oblats et les citoyens. Au milieu des années 1950, les Oblats projettent de quitter Ville-Marie, ce qui soulève un tollé de protestations chez les paroissiens.

5.3 Les Oblats quitteront-ils Ville-Marie?

Lorsque le projet des Oblats de remettre la paroisse de Ville-Marie à un prêtre séculier fut rendu public, d'un bloc la population se leva et s'opposa à ce départ. Une longue lutte s'engagea à ce moment et permit, par ricochet, à la population de prouver son attachement aux Pères et aux Frères Oblats de Marie-Immaculée. Pourquoi les Oblats décidèrent-ils en 1956 de quitter cette paroisse qu'ils avaient fondée? Comment réagirent les paroissiens de Ville-Marie?

De gauche à droite: Père Moïse Desjardins, Frère Joseph Moffette, Pères Henri Gonneville, Gédéon Bellemare, Dollard Francoeur et Isidore Evain. (Archives Deschâtelets)



La réponse à ces questions nous conduit au 1er juin 1956, alors que l'évêque du diocèse de Timmins, Mgr Maxime Tessier, demande aux autorités de la Congrégation des Oblats de prendre en charge une nouvelle paroisse religieuse fondée à l'intérieur des limites de la ville de Timmins. Les Oblats acceptent cette prise en charge et projettent même l'ouverture d'un collège classique bilingue dans cette ville. Cet accord est cependant conditionnel à l'abandon de la paroisse de Ville-Marie; toutefois, ils s'engagent à garder la responsabilité de l'Ecole d'Agriculture Moffette. Cette entente se négocie en privé entre l'évêque et les Oblats.

Quelques jours plus tard, la nouvelle du départ éventuel des Oblats de Ville-Marie se répand et est annoncée sur les ondes de CKVM. Dès lors, les citoyens s'élèvent contre cette décision et organisent une riposte. Le 8 juin 1956, ils convoquent une assemblée publique spéciale à la salle paroissiale de Ville-Marie.

Plusieurs orateurs prennent la parole à tour de rôle et expliquent pourquoi ils s'élèvent contre le départ des Oblats. La population entend les doléances de Me Charles-Edouard Dorion, maire de Ville-Marie, des marguilliers MM. Roméo Chartier, Georges Lefort et Emile Bastien et du préfet de comté de Témiscamingue, M. Séraphin Barrette. Du côté des Oblats, le père Elphège Richard, économiste provincial et ancien directeur de l'Ecole Moffette, alors en visite à Ville-Marie, répond du mieux qu'il peut aux arguments des paroissiens et défend le projet de ses supérieurs.

Les paroissiens avancent les arguments que les Oblats ont fondé Ville-Marie, que cette localité est une bonne paroisse religieuse, notamment en fournissant un Père Oblat à tous les 7 ans, sans compter le nombre de religieux et de religieuses originaires de Ville-Marie, finalement, qu'en 1917, les Oblats se sont engagés à desservir la paroisse à perpétuité lorsque l'érection canonique fut accordée.

Afin d'empêcher le départ des Oblats, les citoyens utilisent deux moyens de pression. Premièrement, ils manifestent dans les rues de Ville-Marie avec des pancartes sur lesquelles on lit: 'Ville-Marie naquit avec ses Oblats; Ville-Marie vit avec ses Oblats; Ville-Marie mourra avec ses Oblats. Nous gardons nos Oblats' ou encore '113 ans de dévouement ne s'oublent pas si facilement'.

Deuxièmement, les paroissiens retiennent les Pères et les Frères Oblats dans le presbytère et font du piquetage autour de ce bâtiment afin de les empêcher de sortir. Le siège débute le vendredi soir, après l'assemblée publique, et se poursuit jusqu'au dimanche; cette journée-là, ils obtiennent par écrit un sursis permettant au personnel religieux de demeurer sur place jusqu'à la visite du Supérieur provincial des Oblats à Ville-Marie pour discuter de ce cas. Le presbytère compte alors trois Pères Oblats: Emilien Létourneau, supérieur, Paul-Marie Germain et Onésime Ménard.



Le presbytère, à l'arrière-plan l'église et l'hôpital. (Archives Société d'Histoire du Témiscamingue)

Les Oblats reportent leur décision de quitter Ville-Marie; le dossier traîne. En novembre 1956, Mgr Tessier réitère son accord pour le départ des Oblats de Ville-Marie. Les Oblats maintiennent leur décision, décision confirmée par les Sacrées Congrégations du Concile et des Religieux à Rome. En décembre, le père-curé Létourneau, de Ville-Marie, fixe la date du départ au 20 janvier 1957.

Entre temps, les marguilliers tiennent des réunions sans le père Létourneau; ils décident de porter en appel la question de la perpétuité devant la Congrégation du Concile à Rome. Ils envoient une copie de cette lettre au curé de Ville-Marie et lui demandent d'attendre la réponse de Rome avant de quitter la paroisse. Finalement, les Oblats reviennent sur leur décision de quitter Ville-Marie. Toutefois, les sources écrites consultées restent muettes quant aux raisons qui motivent les Oblats à abandonner ce projet.

En février 1969, le Supérieur général des Oblats à Rome, Mgr Léo Deschâtelets, change, par décret, le statut du presbytère de Ville-Marie. En mars 1975, une nouvelle convention est signée entre l'évêque du nouveau diocèse de Rouyn-Noranda, Mgr Jean-Guy Hamelin, et le supérieur provincial des Oblats de Marie-Immaculée au sujet de la paroisse de Ville-Marie. Cette convention abroge celle conclue en mars 1918 entre Mgr Elie Anicet Latulipe et le Supérieur général des Oblats, Mgr Augustin Dontenwill. Cette nouvelle convention lie les deux parties pour une période de six ans, renouvelable ou résiliable après cette période.

L'histoire religieuse de Ville-Marie renferme également de nombreux souvenirs de la construction de la grotte et des pageants qui s'y déroulaient, de la construction et l'incendie de l'église, de même que la vie paroissiale.

5.4 La grotte, l'église et la vie paroissiale

- La grotte

En mai 1886, le père Mourier et les colons de la Baie-des-Pères se réunissent et baptisent leur hameau du nom de Ville-Marie. En même temps, ce Père Oblat projette l'élévation d'une grande croix sur le faite de la montagne qui s'élève à l'arrière-plan du village, face au lac Témiscamingue. Cette idée ne se concrétise pas à cette époque; elle sera reprise en 1904.

Au début de l'année 1904, le Père Pelletier obtient la permission de recueillir des fonds pour construire une grotte sur cette montagne. Il organise une campagne de souscription dans tout le Témiscamingue. Afin de diriger les travaux de construction de cette grotte en ciment, les Oblats font appel à un expert de Montréal, M. Gustave Gilbert, d'origine belge. Le Frère Moffette agit à titre d'employeur; il embauche MM. Gustave Gilbert, Napoléon et Adolphe Giguère, M. Filion, Louis Rettet, Joseph Martel, Omer Chénier, Pierre Bourguin, Auguste Tasset et Elzéar Marois pour travailler à cette construction. M. Rhéaume, père de Louis, futur évêque du diocèse d'Haileybury, fait la clôture de fer forgé qui orne l'approche de la grotte, construite sur le modèle de celle de Lourdes en France.

L'inauguration de la grotte a lieu le 23 octobre 1904, à l'occasion du premier pèlerinage. Les gens viennent de plusieurs endroits; les familles de Fabre, Guigues, Lorrainville, Béarn et Laver-

Le premier pèlerinage en 1904, le groupe de pèlerins passe sur la rue principale à Ville-Marie. (Archives Deschâtelets)



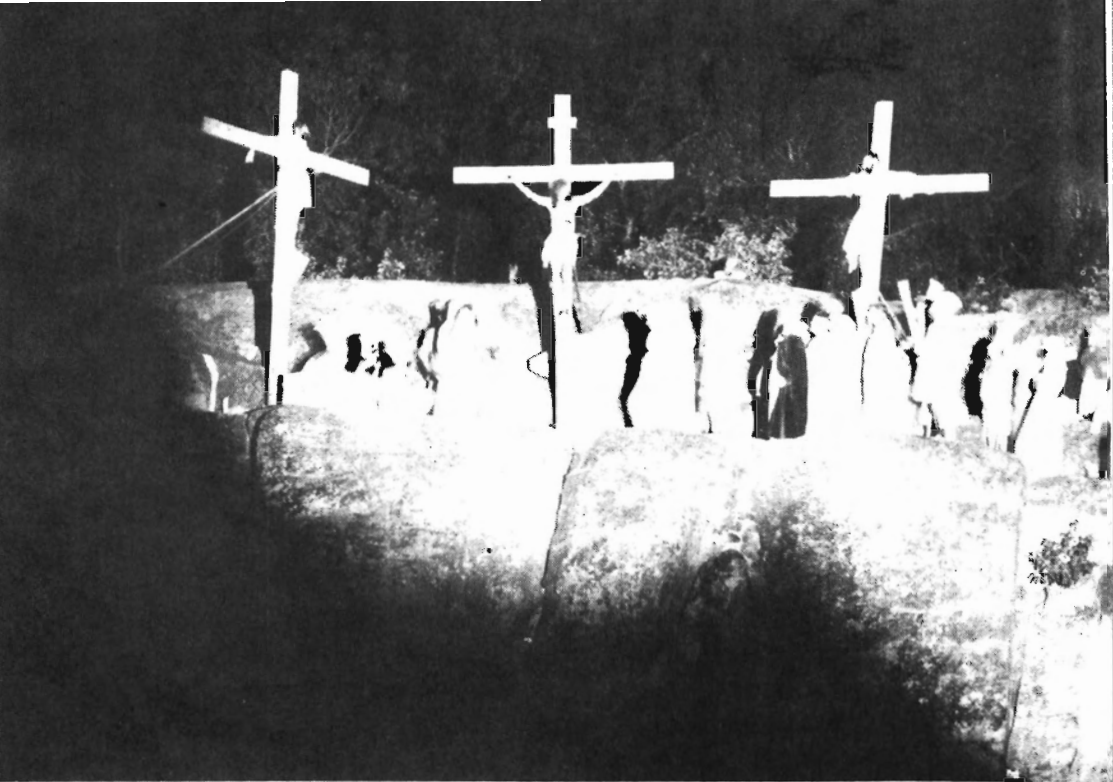
lochère arrivent en calèches communément appelées 'buggies', tandis que celles de Notre-Dame-du-Nord, New Liskeard, Haileybury et Cobalt gagnent Ville-Marie à bord du Météor.

La Fanfare de Ville-Marie accueille les pèlerins au quai de La Pointe, au son de ses cuivres. Le groupe prend ensuite la direction de l'église de Ville-Marie où est célébrée une messe pontificale sous la direction de Mgr Narcisse Zéphirin Lorrain, évêque de Pembroke, assisté par le père-curé Moïse Desjardins et le Père Beaudry, tous deux de la communauté des Oblats de Marie-Immaculée. Des visiteurs de marque occupent le chœur, les révérends Pères Tourangeau, Provincial des Oblats, Cornellier, procureur général des Oblats, Laniel, curé de la Tête-du-Lac, Guéguen et Lacombe, missionnaires des Algonquins. L'église est pleine à craquer; plusieurs personnes attendent sur le perron.

Après la messe, une procession s'organise. Le Frère Moffette ouvre la marche et porte la croix, suivent les enfants de chœur, les nombreux pèlerins, puis Mgr Lorrain ferme la marche. Ils partent de l'église et se dirigent vers la montagne où s'élève la nouvelle grotte. Les maisons situées sur le parcours (aujourd'hui la rue Notre-Dame-de-Lourdes) sont toutes pavoisées pour l'occasion.

A l'arrivée à la grotte, la cérémonie commence avec les prières liturgiques de bénédiction de Mgr Lorrain. Deux chorales chantent à tour de rôle: d'abord celle des enfants, dirigée par Alvina Ranger, ensuite celle des hommes, dirigée par le Dr C.A. Dubé; le petit harmonium de Mme Auguste Renault ajoute de la mélodie à ces chants.

Une fois les cérémonies du pèlerinage terminées, le Père Chevrier, curé de Ville-Marie, procède à la bénédiction de la cloche destinée à la paroisse naissante de Saint-Placide-de-Béarn. Elle reçoit le nom de Marie-Immaculée. Après cette bénédiction, la Fanfare joue le 'O Canada', puis la foule retourne vers le village pour le goûter et les divertissements de l'après-midi. Dans la soirée, un groupe de comédiens interprète une dramatique, "La Chaumière bretonne", de Théodore Botrel. Madame Zéphirin Rouleau dirige sur la scène Mlles Blanche et Cordianna Lavigne, Emilie Amesse, Alvina Ranger, Rose-Marie, Blanche et Antoinette Guay, Lucie Chénier, Eva et Jeanne Beaudin, Eva Ethier et Linda Martel.



Reconstitution de la Passion à la grotte de Ville-Marie en 1954. (Frère Paquette, collection privée)

Des comédiens du pageant de 1954 à la salle paroissiale. (Frère Paquette, collection privée)



Le premier pèlerinage de 1904 marque, de fait, le début de la procession annuelle à la grotte de Ville-Marie. A chaque année, des centaines de catholiques du Témiscamingue, du nord-est ontarien et plus tard de l'Abitibi se rendent à la grotte pour le pèlerinage. Au fil des ans, des modifications sont apportées à la formule d'organisation.

En 1906, la Fanfare, nouvellement dirigée par le Père Octave Lambert, devient partie prenante de cette manifestation religieuse; elle accompagne le groupe de pèlerins le long du parcours, de l'église à la grotte. Le Père Lambert réorganise la Fanfare et il multiplie les copies de partitions devant servir au pèlerinage annuel.

Le 13 juin 1934, Mgr Louis Rhéaume, évêque d'Haileybury, annonce au clergé et aux fidèles de son diocèse la consécration de la grotte Notre-Dame-de-Lourdes de Ville-Marie comme lieu de pèlerinage public. - Depuis ce temps, le 15 août devient une fête pieuse régionale, regroupant au pied de la grotte un nombre de plus en plus élevé de catholiques.

Devant l'augmentation de l'achalandage de la grotte, des modifications s'imposent. En 1945, le père-curé de Ville-Marie, Honorius Chabot, procède à l'agrandissement du terrain; il embauche des hommes pour abattre des arbres, afin d'élargir le passage de l'escalier qui conduit à une esplanade recouverte de granit au pied de la grotte. Un chemin de croix est aussi aménagé; il pénètre à l'intérieur de la forêt, à la droite de la grotte, contourne la montagne et se termine au sommet de celle-ci. où s'élève la grande croix.

Au début des années 1950, le clergé et un groupe de citoyens de Ville-Marie organisent les Pageants à la grotte. Pendant quatre années consécutives (1952, 1953, 1954 et 1955), on reprend les scènes de la Passion. Rien n'est laissé au hasard; les comédiens portent des costumes, jouent la dernière Cène et reconstituent même la crucifixion. Cet événement attire chaque année des milliers de personnes, en plus d'être radiodiffusé sur les ondes de CKVM.

Encore aujourd'hui, le 15 août, plusieurs centaines de catholiques se rassemblent, à la grotte Notre-Dame-de-Lourdes de Ville-Marie, pour assister au pèlerinage annuel.

- L'église

La construction de l'église de Ville-Marie débute en 1886. La première messe y est célébrée à Noël 1887. Ensuite, les Oblats apportent des modifications à leur église au fur et à mesure que la situation financière le permet. On ajoute des bancs, des statues, des décorations intérieures et extérieures.

En février 1925, les marguilliers et le père-curé Bernier proposent la construction de trottoirs en ciment, aux alentours de l'église, pour remplacer les vieux trottoirs de bois. Le sujet est discuté après la grand-messe du 22 février. Sur division et après un long débat, les marguilliers acceptent la construction de nouveaux trottoirs. Le Père Bernier préside l'assemblée; 53 personnes signent la requête en faveur de ces travaux et 2 personnes s'y opposent.

Ils remplacent quatre trottoirs: celui de la rue Notre-Dame, entre l'avenue de Lourdes (aujourd'hui Notre-Dame-de-Lourdes) et l'hôpital; celui situé en face de l'église et faisant le raccordement entre la rue Notre-Dame et le perron de l'église, qui sera aussi reconstruit en ciment; le bout qui conduit de la rue jusqu'à la porte latérale de l'église (côté sud) et jusqu'à la sacristie; enfin, le petit trottoir qui relie l'église à l'hôpital. Le coût de ces rénovations s'élève à 1 402,80\$.

Une vingtaine d'années plus tard, les paroissiens et les paroissiennes de Ville-Marie voient avec stupeur un incendie faire de l'église sa proie. Le 28 mai 1957, vers 14:00h, la cloche de la Communauté des Oblats sonne vigoureusement, annonçant au personnel du presbytère le début d'un incendie sous le toit de l'église. Le tocsin des pompiers volontaires se fait entendre à son tour; on sonne la cloche de l'église pour la dernière fois. Un observateur, posté au presbytère, prend des notes et décrit cet événement et l'opération de sauvetage des biens de l'église.

“Le Père Germain est le premier rendu sur les lieux... quelques spectateurs n'osent entrer... Le P. Germain pénètre le premier pour sauver les Saintes Espèces, suivi du Frère Chénard. Constatant qu'il n'y a aucune flamme ni fumée,



à l'intérieur, il crie aux spectateurs 'Sauvez tout ce que vous pouvez' et transporte les Saintes Espèces à la chapelle de l'Hôpital.

Au retour, soit à peine 10 minutes plus tard, la voûte se perce légèrement par endroits, mais sur toute sa longueur, et laisse tomber à l'intérieur des tisons, montrant bien que tout l'entretoît est en feu. On a pénétré à l'intérieur de l'église et l'on transporte à l'extérieur tout ce que l'on peut: bancs, statues, table de communion en partie, chemin de croix, autel de Ste-Anne. etc...etc... Le personnel de l'Hôpital s'occupe de vider le vestiaire et transporte le tout à la pierre sacrée du maître-autel. etc... Un groupe d'hommes escalade le maître-autel pour sauver la Vierge qui vient de St-Hugues (don au Père Fafard pour la chapelle Saint-Claude du Vieux-Fort) et transportée ici pour l'ouverture de la première église de Ville-Marie en 1887; elle pèse 400 livres. On sauve aussi la très belle statue de St-Joseph (au moins 6 à 7 pieds de haut) et laisse la statue du Christ-Roi, de la même hauteur, qui encadrait le Ste Vierge au dessus du maître-autel. On s'aperçoit qu'on a oublié la lampe du sanctuaire, et on réussit à l'enlever... On ne peut sauver l'orgue, ni la musique, ni les bancs des jubés. Tout ce sauvetage s'opère en un peu plus d'une demi-heure.

Le vent souffle dans la direction opposée de l'Hôpital, un peu de biais vers l'école Moffette... On craint pour le presbytère que l'on arrose abondamment sur les toits et les murs de bois du côté des Soeurs... Vers les 4h., une corniche du vieux presbytère de brique prend feu; les pompiers l'éteignent immédiatement, et l'on fait appel aux pompiers de Lorrainville et de St-Bruno-de-Guigues. A la demande du curé, la foule se lance à l'intérieur du presbytère et vide tout, quitte à tout rentrer quelques heures plus tard... Le toit s'écroule à l'intérieur, de même que le clocher; vers les 5h., on fait tomber les pans de murs qui sont debout, de même que la cheminée à l'intérieur."

Le danger d'incendie écarté, les pères et les frères regagnent le presbytère où ils réinstallent leurs effets. Le soir venu, ils se rendent à la grotte où s'assemblent environ 300 personnes pour assister à la célébration du mois de Marie. Dans la soirée, les communautés religieuses, aidées de paroissiens, transforment la salle paroissiale en chapelle temporaire, avec tout ce qui a été sauvé du feu de l'église: autel de Sainte-Anne, bancs et, le samedi suivant, l'aménagement de la chapelle est terminé et des messes y sont célébrées à compter du mercredi, une semaine et un jour après la destruction de l'église. Le père-curé bénit même un mariage double le samedi.

La salle paroissiale sert de chapelle pendant trois années. En 1960, s'élève une nouvelle église à Ville-Marie. En 1986, dans le cadre des fêtes du centenaire de Ville-Marie, l'évêque, Mgr Jean-Guy Hamelin, procédera à la consécration de l'église, une première au Témiscamingue et en Abitibi.

- La vie paroissiale

La présence des communautés religieuses à Ville-Marie se reflète également par leur engagement social et par la fondation d'organismes para-religieux. Dès le début de la Baie-des-Pères, les Oblats et les Soeurs Grises participent à la fondation et au fonctionnement de tels organismes à caractère social et religieux. Leur nombre augmentera avec le développement de la localité.

En 1886, plusieurs colons, sous le patronage des Oblats, mettent sur pied la première Société Saint-Jean-Baptiste de la région. Trois ans plus tard, l'Association du Rosaire Perpétuel s'ajoute à la vie religieuse de la Baie-des-Pères. En 1896, deux autres organismes religieux débutent leurs activités: les Dames de Sainte-Anne et les Enfants de Marie. La Ligue du Sacré-Coeur voit le jour en 1903.

Le secteur de l'éducation n'échappe pas lui non plus à l'attention des Oblats. Les pères ne dispensent pas directement l'enseignement religieux dans les écoles mais, néanmoins, ils supervisent l'enseignement du catéchisme dans les écoles du village et de la campagne et, de plus, ils assurent la direction de l'Ecole Normale. Les Soeurs

Grises y forment les institutrices rurales et enseignent aussi à l'école du village. Les Oblats enseignent à l'École d'Agriculture Moffette qu'ils administrent également. A tous les premiers vendredis du mois, les élèves se rendent à l'église où une messe est célébrée spécialement pour eux et le curé y entend aussi les confessions à cette occasion. Les Pères desservent de plus l'hôpital et la prison de Ville-Marie.

Bien encadrés depuis leur jeunesse, les paroissiens et les paroissiennes de Ville-Marie continuent la pratique religieuse leur vie durant. En 1953, le père Emilien Létourneau, dans son rapport annuel, relève la forte participation de ses ouailles aux activités religieuses. Outre la grande assistance à la messe dominicale, il cite aussi les cinq mois de dévotion qui se tiennent à l'église pendant l'année.

Dans l'ordre, on retrouve le mois de Saint-Joseph qui est, poursuit-il, très populaire; ensuite vient le mois de Marie qui se déroule à la grotte et est retransmis sur les ondes de CKVM; le mois du Sacré-Coeur s'avère le troisième mois et le moins fréquenté; suit une dévotion très suivie, le mois du Rosaire, en l'honneur de la patronne de la paroisse; pendant le mois des Morts, les Oblats font l'exercice du Chemin de la Croix, en public, et ce dernier mois ferme aussi la marche des dévotions de la paroisse Notre-Dame-du-Rosaire de Ville-Marie.

Un reposoir devant le Palais de Justice lors de la Fête-Dieu. (Comité Centenaire)

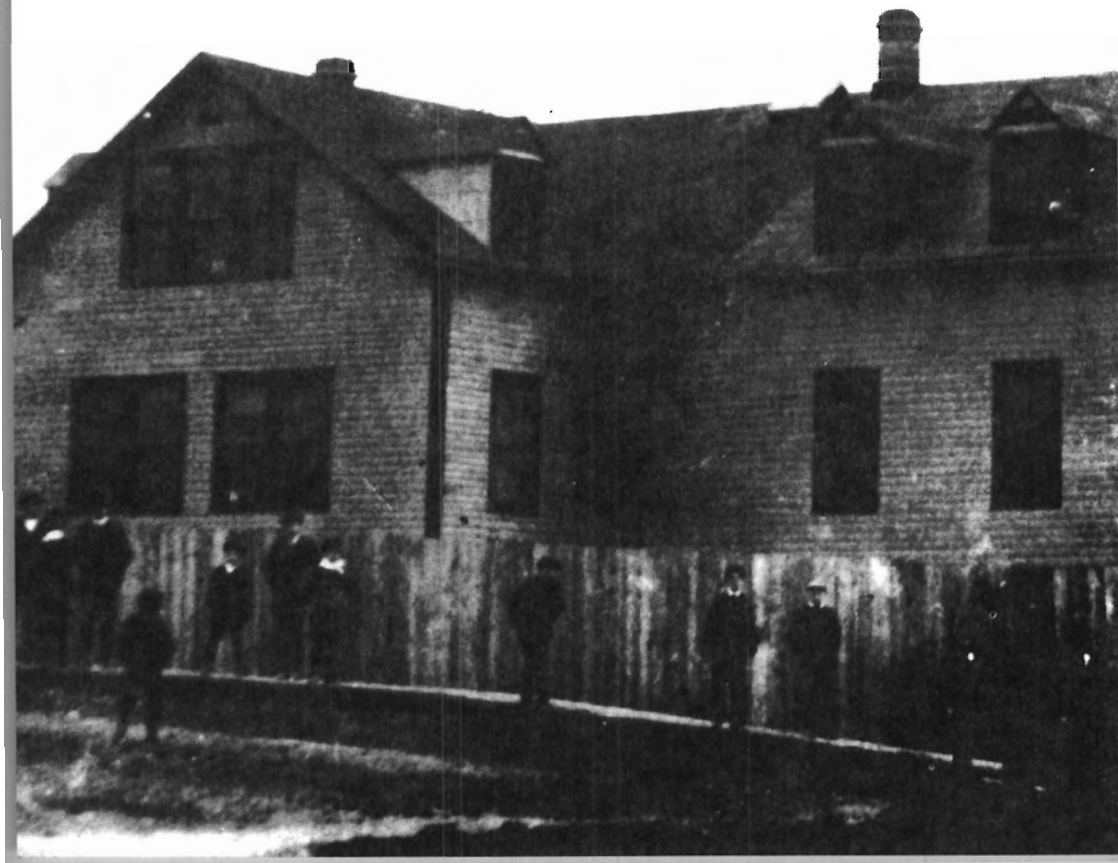


A côté du travail des Oblats dans le domaine de l'éducation et de la pratique religieuse proprement dite, se dressent les oeuvres paroissiales qui comportent trois volets. D'abord, les oeuvres strictement religieuses regroupent trois congrégations: la Ligue du Sacré-Coeur, les Dames de Sainte-Anne et les Enfants de Marie. Faute de temps, les pères du presbytère de Ville-Marie consacrent moins d'énergie à ces trois organisations. Ensuite, viennent les oeuvres d'action catholique: la L.O.C.F. et la J.I.C.F. qui sont bien vivantes, aux dires du Père Létourneau. Enfin, les oeuvres sociales, patronnées par les communautés religieuses, fonctionnent très bien et réalisent plusieurs projets; il s'agit de l'Union Catholique des Cultivateurs, la Coopérative Agricole de Ville-Marie, la Confraternité des Chevaliers de Colomb, le Cercle des Fermières, les Lacordaire (aujourd'hui Sobriété du Canada) et les Dames de Sainte-Anne (les Dames Chrétiennes).

Les Oblats occupent donc une place de choix dans les secteurs de l'éducation et de la société. De leur côté, les Soeurs Grises de la Croix participent elles aussi à l'évolution de Ville-Marie et du Témiscamingue; elles mettent sur pied les premiers soins hospitaliers et assurent la formation des maîtresses d'école de la région.



*L'école des Frères Maristes, vers 1915, où s'élève aujourd'hui le centre administratif de la CSLT. (Archives Société d'Histoire du Témisca-
mingue)*



CHAPITRE VI

La santé et l'éducation: le rôle des Soeurs de la Charité d'Ottawa (Soeurs Grises de la Croix)



Les Soeurs Grises occupent une place de choix dans l'histoire de Ville-Marie, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation. Elles arrivent à la mission Saint-Claude en 1866, soit trois ans après sa construction par les Pères Oblats. Elles s'occupent des malades et des orphelins et enseignent aux jeunes Algonquins, en plus d'entretenir les bâtiments des deux communautés religieuses. En 1887, les Soeurs aménagent dans leur nouvel hôpital de la Baie-des-Pères. Elles y ouvrent une classe peu de temps après; puis, au tournant du 20e siècle, les Soeurs Grises construisent et prennent en charge le nouveau Pensionnat de Ville-Marie. Ainsi débute leur travail dans la formation d'institutrices.

Le présent chapitre se divise en deux parties; la première retrace l'action des Soeurs dans le domaine de la santé, puis la deuxième partie relate une page d'histoire de l'éducation, par le biais du Pensionnat et de l'Ecole Normale; le système d'éducation en vigueur à cette époque y occupe aussi une place.

6.1 De l'Hôpital Général de la Sainte-Famille au Centre de Santé Sainte-Famille.

Lorsque l'on regarde le Centre de Santé Sainte-Famille aujourd'hui, on a de la difficulté à s'imaginer les conditions dans lesquelles travaillaient les Soeurs Grises, Soeur Raizenne en tête, dans leur hôpital de fortune de la mission Saint-Claude. La Soeur Raizenne agissait à titre d'infirmière, de médecin et de chirurgien. Sa façon de soigner les malades et les blessés est fort simple; elle examine le patient, pose un diagnostic, va à la pharmacie de la mission, dit une prière et choisit le remède à lui administrer. La plupart du temps, dit-elle, sa tactique porte fruit puisque le malade guérit.

A cette époque, les hommes des chantiers constituent la majeure partie des patients. Au fil des ans, les colons gagnent le Témiscamingue et de plus en plus de personnes fréquentent l'hôpital de la mission. Le 27 novembre 1887, les soeurs aménagent dans leur nouveau bâtiment de la Baie-des-Pères. Cet hôpital est fait de briques, possède un pignon surmonté d'une cloche et compte une chapelle.

En 1887, le personnel se compose de cinq garde-malades religieuses et trois aides laïques. A l'intérieur, il y a une salle d'opération chirurgicale, des stérilisateurs, dix chambres privées et deux salles publiques de quinze lits chacune.

Ce bâtiment compte trois étages; au sous-sol, se trouvent les fournaies à bois, des réservoirs à eau, un petit caveau à légumes et la chambre à coucher de l'employé chargé de l'entretien de l'hôpital. Le premier étage regroupe le hall d'entrée, les bureaux de l'administration, des chambres pour les religieuses, une salle à manger et une grande cuisine. La chapelle occupe toute une aile. Au deuxième étage, on retrouve les chambres des patients: les chambres privées pour les hommes et les femmes et une salle publique réservée aux patientes. Le troisième étage sert de grande salle pour les patients. Le prix des chambres s'élève alors à 2,00\$ par jour.

En 1888, l'Hôpital Général de la Sainte-Famille accueille son premier médecin, Charles Alphonse Dubé, ancien zouave pontifical. Il exerce sa profession pendant quelques années à cet hôpital. Le Dr Dubé se joint aux Soeurs Grises et complète le personnel. A une arrivée correspond un départ: en 1890, Soeur Raizenne quitte Ville-Marie et retourne à la maison-mère située à Ottawa.

L'Hôpital des Soeurs poursuit sa lancée pendant la décennie 1890; cependant, en 1897, la buanderie brûle et l'hôpital échappe de justesse à l'incendie. L'année suivante, le Dr Aubin augmente le personnel de médecin et se joint au Dr Dubé. De plus, en septembre, la direction de l'établissement de santé inaugure son aqueduc et se dote de nouvelles fournaies.

Au tournant du 20e siècle, Ville-Marie se développe et la santé des gens évolue au fil des ans et des événements. En effet, selon les propagandistes de la colonisation du Témiscamingue, un des grands avantages de la région est l'excellence de son climat et le bienfait qu'il apporte à la santé des résidents. En 1906, le notaire André Elzéar Guay affirme que la population doit sa bonne santé au bon air pur. Quatre ans plus tard, Alfred Pelland, employé au ministère de la Colonisation à Québec, abonde dans le même sens dans sa brochure "Vastes champs offerts à la colonisation et à l'industrie: le Témiscamingue."

Cependant, cette situation fait place à l'inquiétude quant à une épidémie possible de variole en 1911. Face à la menace qui sévit dans la province de Québec, le Conseil Municipal de Ville-Marie adopte un règlement rendant la vaccination anti-variole obligatoire. Toutes les personnes doivent se faire vacciner sous peine d'amende.

Puis, en 1918, la grippe espagnole s'abat sur la région et Ville-Marie n'y échappe pas. Plusieurs familles se retrouvent en deuil; les Soeurs accueillent des patients de toutes les localités du Témiscamingue à l'Hôpital. C'est la première fois qu'elles soignent autant de malades; en 1922, l'Hôpital compte encore beaucoup de patients.

Cette même année, les Soeurs Grises effectuent la tournée des chantiers forestiers afin de trouver du financement pour leur hôpital. La cueillette s'avère très généreuse. Autre bonne nouvelle pour l'année 1922, l'hôpital accueille son premier médecin-chirurgien, le Dr Laurent Genest. Il se joint aux docteurs Brault et Henri Cartier, tous deux arrivés en 1920. Le Dr Brault a remplacé le Dr Aubin qui a quitté Ville-Marie. Le Dr Genest quitte Ville-Marie pour Hull en 1939.

Depuis leur établissement à la Baie-des-Pères, les Soeurs Grises s'adonnent à l'agriculture; elles exploitent une ferme pour subvenir aux besoins de l'hôpital et de la communauté. En 1890, elles achètent des Pères Oblats un terrain adjacent à l'hôpital; auparavant, les Soeurs leur louaient cette parcelle de terre. Ce terrain s'étend de l'hôpital jusqu'au chemin de Guigues. La ferme des Soeurs Grises comprend une étable, quelques vaches, des veaux et des poules et une grange pour entreposer le foin et le grain. Elles cultivent aussi un jardin. Elles embauchent deux employés pour les aider; M. Paré s'occupe des animaux et des gros travaux et Mme Bellemare travaille à l'intérieur de la maison. Les Soeurs Grises abandonnent cependant l'agriculture vers 1924.

En 1925, un tremblement de terre se fait sentir à Ville-Marie et ébranle, entre autres immeubles, l'hôpital. Quelques mois plus tard, l'aile sud de l'hôpital est démolie et fait place à une nouvelle partie; construite plus grande, elle s'élève du côté de l'église. Cette nouvelle construction compte trois étages; au premier, se côtoient trois chambres privées et une salle publique pour les hommes. Au deuxième, cinq chambres privées et une salle sont mises à la disposition



L'hôpital vers 1930; à gauche, on voit la vieille partie construite en 1886. (Archives Deschâtelets)

des dames et des enfants. Le troisième comprend deux salles d'opération, une salle d'accouchement, une salle de stérilisation et une salle qui, éventuellement, accueillera une machine à Rayons-X.

Cette nouvelle section ouvre ses portes en 1925. L'hôpital accueille de plus en plus de patients et le nombre des opérations pratiquées à Ville-Marie augmente constamment. Un nouveau médecin-chirurgien s'ajoute aux Soeurs Grises et aux médecins laïcs; il s'agit du Dr Philippe Chabot, arrivé au mois d'août 1925. Un mois plus tard, il déménage à Lorrainville. Il pratique à l'hôpital de Ville-Marie et dessert la majorité des localités du Témiscamingue.

L'équipe de médecins est recrutée à l'extérieur du Témiscamingue. Les Soeurs Grises agissent à titre d'infirmières et administrent l'hôpital. En 1927, les soeurs mettent sur pied une école d'infirmières, dans l'hôpital, pour pallier au manque d'infirmières provenant de la région. Ce cours est reconnu par la Commission des Ecoles des Garde-malades-auxiliaires-licenciées de la province de Québec.

Le cours de garde-malades s'échelonne sur deux ans et comprend une partie théorique et une partie pratique. Les cours magistraux sont d'une durée de 675 heures. Après leur cours, les étudiantes doivent effectuer l'un des stages pratiques d'une durée variable: 4 mois en médecine, 6 mois en chirurgie et 1 mois en obstétrique, à la pouponnière, en pédiatrie et à la salle d'opération. Les stages ajoutent une formation pratique en ce qui a trait à l'apprentissage de certains traitements, à donner des injections intra-musculaires, à faire des pansements... Les Soeurs Grises dispensent ce cours d'infirmières jusqu'aux années 1960.

Pendant les années 1920, les soeurs demandent la contribution de la population pour boucler leur budget. Les patients paient les services reçus, mais ces sommes ne s'avèrent pas suffisantes pour financer les dépenses courantes de l'hôpital. Ainsi, en 1928, les dames patronesses de l'hôpital organisent une soirée de théâtre et versent les profits aux Soeurs. Le montant s'élève à 155\$. Ces citoyennes organisent de telles soirées-bénéfice pendant quelques années consécutives. Elles répètent l'expérience en 1929 et amassent 155\$; en 1933, la pièce 'Ces dames aux chapeaux', de Nerto, rapporte 170\$.

Pour financer l'achat d'équipement médical spécialisé, ces contributions de la population ne suffisent pas. L'aide gouvernementale s'impose. Ainsi, en 1930, le député provincial, M. Edouard Piché, donne à l'Hôpital Général de la Sainte-Famille un appareil de radiologie (Rayons-X) au nom du gouvernement. Ce don fait suite à une visite de l'hôpital par le Ministre de la Colonisation, M. Hector Laferté; celui-ci signale lors de son passage la propreté et la bonne organisation de l'établissement.

Le 24 février 1933, les Soeurs Grises signalent que, pour la première fois, l'hôpital ne loge aucun patient. En 1935, quatre médecins pratiquent à l'hôpital administré par les Soeurs. Il s'agit des docteurs Chabot, Bélisle, Jacques Barrette et Louis Godbout, ces deux derniers arrivés pendant l'année.

Au milieu des années 1930, la situation financière de l'hôpital n'est guère reluisante; les Soeurs comptent 20 000\$ de factures impayées. La maison-mère d'Ottawa éponge une partie de ce montant et le gouvernement du Québec assume la différence. La loi de l'Assis-

tance publique alloue 0,88\$ par jour par personnes hospitalisées. Au début de l'année 1936, le déficit s'élève à 8 713\$. La direction de l'hôpital instaure le nouveau système de comptabilité en vigueur dans la province. Puis, pour diminuer ce montant, la Supérieure retient le salaire des soeurs infirmières; cette somme s'élève à 6 000\$.

En 1936, les Soeurs Grises dénombrent 447 patients hospitalisés; de ce nombre, 82 proviennent de Ville-Marie et les autres demeurent dans les différentes localités du Témiscamingue. Le prix des chambres privées s'élève à 3,00\$, quotidiennement, et à 1,50\$ en salles publiques. A titre d'exemple, sur le nombre de patients indiqués, 397 sont hospitalisés dans les salles communes et 50 dans des chambres privées. Sur ce total, 255 personnes acquittent leur compte à l'hôpital, 51 relèvent de l'Assistance publique et 141 entrent dans la catégorie des pertes.

Vu les faibles moyens financiers d'une bonne partie de la population, plusieurs personnes ne peuvent acquitter leurs comptes. Cette situation contribue grandement au déficit de l'hôpital. Outre l'argent investi par les religieuses, on a recours aux collectes populaires et aux dons privés pour financer les opérations courantes de l'hôpital. En 1937, une collecte effectuée parmi les citoyens et les citoyennes de Ville-Marie rapporte la somme de 414\$. Puis, dans le cadre du cinquantenaire de l'hôpital, des octrois spéciaux renflouent les coffres de l'institution; le député Nil Larivière donne 250\$ (octroi gouvernemental) et Mgr Rhéaume, évêque de Timmins, les Oblats de Ville-Marie et les paroissiens font don de la somme de 1 250\$ aux Soeurs Grises.

Pendant les années 1930, l'achalandage moyen est de 15 patients. En 1939, il y a augmentation et le nombre de personnes hospitalisées grimpe à 36. A cette époque, l'Hôpital Général de la Sainte-Famille compte 38 lits. En 1944, les médecins procèdent à 525 opérations dont 222 majeures et 303 mineures, et 53 enfants voient le jour à l'hôpital. En 1949, l'hôpital se dote d'équipement nouveau: un incubateur, don du Dr Louis Godbout et de deux autres personnes, et un nouvel appareil radiographique.

En 1950, les Soeurs Grises, appuyées par les Oblats, débudent une campagne visant à l'obtention d'un octroi gouvernemental pour l'agrandissement de l'hôpital. Pour justifier cette demande, elles

invoquent l'augmentation de la population du Témiscamingue, la généralisation des accouchements à l'hôpital (auparavant les femmes enfantaient à la maison), le nombre de lits insuffisants à l'achalandage ordinaire, les malades qui ne peuvent être admis doivent aller à Haileybury ou à Rouyn, et, enfin, le recrutement difficile des médecins-chirurgiens et des spécialistes pour leur établissement à Ville-Marie, vu l'étroitesse des locaux et le peu d'appareils mis à leur disposition. C'est donc toute la population du Témiscamingue qui souffre de cet état de fait.

Les Soeurs Grises obtiennent l'appui de plusieurs organismes et individus dans leur demande de construire une nouvelle section à l'hôpital; il s'agit des Pères Oblats, de la Chambre de Commerce de Ville-Marie, du Conseil Municipal de Ville-Marie, des organismes civils et religieux de la paroisse et de l'ensemble de la population du Témiscamingue.

La communauté des Soeurs embauche un architecte afin de préparer les plans d'une nouvelle partie et d'évaluer les coûts de construction qui s'élèvent à 750 000\$. Au printemps 1951, le ministre de la Santé du Québec, M. Albiny Paquette, annonce un octroi de construction de 350 000\$; sur ce montant, le gouvernement du Québec donne 300 000\$ et le fédéral, 50 000\$. Jugeant ce montant insuffisant, les Soeurs Grises refusent la subvention; elles allèguent que la Communauté ne peut investir les 400 000\$ manquants pour la réalisation de ce projet. Suite à cette décision, on organise une assemblée publique pour déterminer une stratégie d'action.

A cette assemblée, convoquée par les autorités religieuses du Témiscamingue, on retrouve les curés de Guigues (Mgr L-Z. Moreau), de Fabre (l'abbé Laurendeau), le supérieur de Ville-Marie (Charles Laberge, o.m.i.), le directeur de l'École Moffette (le Père Donat Martineau, o.m.i.) et deux Frères Saint-Gabriel (le directeur et le Frère Faustin), le maire de Ville-Marie, Victor Dubrûle, plusieurs de ses collègues des localités du Témiscamingue, les docteurs Chabot, Godbout, Bélisle et Savoie, et des représentants d'organismes témiscamiens: Octave Perron, de la Compagnie de Téléphone du Nord, Georges Lefort, de Radio-Témiscamingue, Hector Lefebvre, du Palais de Justice et Augustin Chénier, de la Chambre de Commerce de Ville-Marie. Le député provincial de Témiscamingue, M. Nil Larivière, est aussi présent à cette réunion.

Ces personnes se réunissent dans le but de trouver un moyen pour permettre aux Soeurs Grises de réaliser l'agrandissement projeté. Elles reconnaissent la nécessité d'agrandir l'hôpital pour doubler la capacité hospitalière (les 38 lits répondent seulement à la moitié de la demande), de doter l'établissement de services techniques adéquats et d'offrir aux soeurs une nouvelle résidence, car leur maison ne suffit plus à leurs besoins et, de plus, tombe en ruines.

Après une longue discussion, le groupe suggère de prendre des informations supplémentaires, au sujet des modalités du versement de la subvention promise de 350 000\$ (un ou plusieurs versements annuels), et d'accepter la subvention, même si elle s'avère insuffisante, et de construire d'abord l'aile arrière de l'hôpital, quitte à recommencer les pressions sur le gouvernement l'année suivante.

Finalement, les gens adoptent la résolution qu'une délégation apporte à Ottawa, pour y rencontrer la Communauté des Soeurs Grises et défendre la nécessité pour la région d'agrandir l'hôpital et suggérer les moyens d'action proposés. La délégation se compose de Mgr L.Z. Moreau, M. Nil Larivière, Dr Philippe Chabot, le Père Charles Laberge, o.m.i., M. Victor Dubrûle, maire de Ville-Marie, et M. Albert Perron, préfet au comté.

Cette démarche effectuée et jugée fructueuse, le comité poursuit ses pressions sur le gouvernement du Québec. En février 1951, une délégation rencontre à Québec le ministre de la Santé, le Dr Albiny Paquette, le sous-ministre, M. J. Grégoire, et le député provincial de Témiscamingue, M. Nil Larivière.

Cette rencontre porte fruit puisque, en juin, le député Larivière annonce que le département de la Santé accorde un octroi de 750 000\$, dont une partie vient du gouvernement du Canada, pour la construction d'un hôpital de 100 lits. Les travaux débutent en octobre 1951 et se déroulent en deux temps.

Le 8 octobre, les ouvriers procèdent à la démolition du vieil hôpital datant de 1887. Le 18 octobre, Mgr Rhéaume bénit officiellement les travaux de construction et lève la première pelletée de terre symbolique. Cette cérémonie se déroule dans le cadre du 28e anniversaire de consécration de l'évêque de Timmins. Plusieurs person-

nalités assistent à l'événement, dont le député Larivière, quelques conseillers municipaux, les Oblats, les Soeurs Grises et des médecins.

Pendant les travaux de construction, les religieuses habitent une résidence fournie par les Pères Oblats. Celle-ci servait auparavant de dortoirs aux soeurs. Les travaux se déroulent pendant deux ans. Le 22 octobre 1953, les soeurs aménagent dans le nouvel hôpital et transportent les patients dans la nouvelle partie. Quatre jours plus tard, un Père Oblat célèbre la première messe dans la nouvelle chapelle. Le nouvel établissement compte 102 lits, les Soeurs fixent le prix des chambres à 8,00\$ par jour.

Les travaux de restauration, de l'aile datant de 1925, débutent en janvier 1954. Les ouvriers terminent tous les travaux de construction et de rénovation à l'été 1955. L'hôpital compte maintenant quatre étages. Puis, le 24 octobre 1955, on l'inaugure officiellement. Mgr Maxime Tessier, évêque de Timmins bénit l'établissement devant plusieurs personnalités de Ville-Marie et du Témiscamingue.

Ensuite, de 1955 à 1970, les soeurs apportent plusieurs modifications à l'hôpital: le réaménagement de la radiologie, du laboratoire et des archives, la relocalisation des bureaux administratifs, la rénovation de la salle d'opération, l'aménagement de l'unité des soins prolongés, la relocalisation de la pédiatrie, l'installation d'une chambre à soins maxima et la construction d'une buanderie.

Au début des années 1970, les Soeurs Grises débutent les démarches afin de se départir de l'Hôpital Général de la Sainte-Famille. Elles veulent vendre l'établissement à une corporation publique. Les pourparlers se terminent en 1974 par la vente de l'hôpital et des terrains avoisinants à une telle corporation. Le gouvernement émet une charte au nom du Centre Hospitalier Sainte-Famille qui devient officiellement un établissement public.

En 1972, débutent les consultations et les assemblées publiques au sujet de l'implantation d'un CLSC au Témiscamingue. Les démarches consistent en une cueillette de données auprès de la population, la formation d'un comité provisoire, la rédaction d'un rapport contenant la liste des services à mettre sur pied, la consultation de la population au niveau de ce premier rapport et, finalement, la formation

d'un comité élargi afin de permettre la participation d'autres établissements.

Le CLSC débute ses activités de façon autonome. Puis, après trois ans de fonctionnement et suite à de nombreuses discussions et de vifs débats, décision est prise d'intégrer administrativement le CLSC au Centre Hospitalier Sainte-Famille. A compter de 1975, le Centre Hospitalier assure une triple vocation: les soins prolongés, les soins curatifs et les services de premières lignes.

Au printemps 1976, les administrateurs du Centre Hospitalier entreprennent des démarches auprès du Conseil Régional de la Santé et des Services Sociaux (CRSSS) et du gouvernement du Québec pour l'agrandissement des bâtiments de l'hôpital. La construction d'une nouvelle partie s'impose pour relocaliser sous un même toit les services offerts par le CLSC et ceux dispensés par le Centre Hospitalier.

Le conseil d'administration de cet établissement demande une nouvelle charte au gouvernement pour mieux refléter sa triple vocation. Ainsi, le 13 mars 1979, le gouvernement du Québec émet une nouvelle charte à cette institution au nom du Centre de Santé Sainte-Famille. Aujourd'hui, il fonctionne encore sous ce nom.

Finalement, après cinq ans de négociations avec le CRSSS de l'Abitibi-Témiscamingue et le ministère des Affaires sociales, le Centre de Santé obtient un octroi de 2 055 000\$ pour construire une nouvelle partie. Le contrat se signe le 27 janvier 1981 et l'inauguration du nouveau pavillon se déroule le 13 mai 1984. Le Centre de Santé compte maintenant deux pavillons à Ville-Marie: l'Etoile du Nord (nouvelle partie) et Notre-Dame-du-Lac.

En résumé, les Soeurs Grises aménagent dans l'Hôpital Général de la Sainte-Famille en 1887. Elles administrent l'établissement, forment des infirmières-auxiliaires dans les locaux de l'hôpital et embauchent des médecins laïcs pour soigner les patients. A deux reprises, elles obtiennent des subventions pour agrandir leur hôpital: en 1925, une nouvelle partie s'élève à côté de l'ancienne, puis en 1955 le vieil hôpital est démoli au profit d'un nouveau. En 1974, les Soeurs Grises vendent leur établissement de santé au gouvernement et naît ainsi le Centre de Santé Sainte-Famille.

6.2 L'éducation et les jeunes filles: la formation d'institutrices et le cours ménager.

Le choix de carrière pour les jeunes filles s'avère très restreint: après leurs études primaires, une bonne partie d'entre elles retournent à la maison familiale et aident leur mère dans les travaux ménagers. Elles prennent époux et fondent à leur tour un foyer et élèvent une famille. Les femmes n'ont pratiquement pas de place sur le marché du travail. La mentalité de l'époque leur assigne un rôle traditionnel: femme d'intérieur et mère de famille.

Pour la minorité qui tente sa chance sur le marché du travail, peu d'emplois s'offrent à elle. Le plus populaire est sans contredit le métier d'institutrice. En 1908, les jeunes filles désireuses de poursuivre leurs études peuvent maintenant le faire à Ville-Marie. Outre la formation d'institutrices, les Soeurs Grises offrent le cours d'arts ménagers.

Le Pensionnat Notre-Dame-de-Lourdes

Dès 1887, les Soeurs Grises ouvrent une classe dans un local de l'hôpital initialement prévu pour un lavoir. Devant l'augmentation de la population, des écoles de rang apparaissent et le besoin de former des institutrices à Ville-Marie se fait sentir. Les Oblats, de concert avec les Soeurs Grises, travaillent à l'ouverture d'un couvent dans la localité.

Les premières démarches remontent à l'année 1902. Le Père Odilon Chevrier, o.m.i., curé de Ville-Marie, demande à la communauté des Soeurs Grises d'ouvrir un pensionnat. La nouvelle se répand rapidement et dix-huit filles des localités du Témiscamingue, d'Haileybury et de Cobalt vont à l'hôpital de Ville-Marie pour s'inscrire à ce nouveau cours. Cependant, les religieuses ne peuvent alors offrir cet enseignement. Ce n'est que partie remise.

Les Oblats poursuivent leurs instances auprès de l'évêque, Mgr Lorrain, afin de doter Ville-Marie d'un pensionnat. Finalement,

dans une lettre datée du 13 août 1906, Mgr Lorrain approuve le projet des Soeurs Grises de mettre sur pied un tel établissement. Les travaux de construction débutent en 1907 et se poursuivent l'année suivante. Le 7 septembre 1908, le Pensionnat Notre-Dame-de-Lourdes accueille vingt-six pensionnaires et trente-quatre externes. Le lendemain, Mgr Lorrain procède à la bénédiction de l'institution. Le nouveau bâtiment, de cent pieds de longueur sur quarante-cinq de largeur, compte quatre étages et est recouvert de briques. Il domine une petite colline et sa façade donne sur le lac Témiscamingue.

Soeur McMillan, première supérieure du Pensionnat, arrive en 1908. La directrice de l'établissement, soeur Sainte-Laure, en prend charge en même temps. Le Pensionnat Notre-Dame-de-Lourdes, également appelé le Couvent, accueille les filles âgées de 14 ans et plus. Il offre trois types de diplômes: élémentaire, modèle académique. Chaque diplôme demande une année d'étude. La formation des futures institutrices comprend les cours suivants: la pédagogie, le français, les mathématiques, la religion, l'histoire, complétés par la dactylographie, la sténographie, la musique et la diction. Les Soeurs Grises ouvrent aussi une classe pour la population anglophone des environs.

Le Pensionnat accueille en moyenne 45 élèves par année. Celles-ci proviennent de Ville-Marie (les externes), des autres localités du Témiscamingue et du nord de l'Ontario. Près de la moitié des filles demeurent à Ville-Marie. Les autres entrent au Pensionnat en septembre et rares sont les sorties dans leur famille. Elles peuvent recevoir des visiteurs et comptent sur plusieurs permissions de sorties dans Ville-Marie.

Une fois l'année scolaire terminée, la nouvelle diplômée retourne dans son village natal et offre ses services à la commission scolaire. Les nombreuses écoles de rangs les attendent avec impatience. La majorité des finissantes se trouve rapidement un emploi.

En 1931, l'École Normale de Ville-Marie prend la relève dans la formation des institutrices rurales. Dès lors, le Pensionnat change sa vocation; il devient une école primaire-élémentaire et les Soeurs enseignent aux filles jusqu'à la 7e année. Du coup, le nombre d'élèves diminue de près de la moitié; les pensionnaires passent de 20

à 10 et les externes de 20 à 15. Au Pensionnat, les Soeurs Grises offrent aussi le cours d'art ménager.

Le Pensionnat poursuit ses activités jusqu'en 1958, année où il est détruit par un incendie. De 1908 à 1931, la majorité des institutrices diplômées étudie au Pensionnat, sous la tutelle des Soeurs Grises. Après 1931, elles vont à l'Ecole Normale.

L'Ecole Normale et les normaliennes

L'augmentation de la population de Ville-Marie et du Témiscamingue commande un nombre plus élevé d'institutrices. Ce facteur, joint au désir de l'élite locale (Chambre de Commerce et Oblats) d'offrir une formation académique de qualité supérieure aux futures institutrices, explique le début des pourparlers menant à la construction et à l'ouverture d'une Ecole Normale à Ville-Marie. A titre d'exemple, en 1929, le Témiscamingue compte 19 467 habitants.

Dès 1929, la Chambre de Commerce de Ville-Marie lance l'idée de doter la localité d'une Ecole Normale. Conjointement avec les Pères Oblats, elle entreprend des pourparlers auprès de l'évêque du diocèse, Mgr Rhéaume, et des Soeurs Grises. L'évêque doit statuer sur la réalisation du projet; on demande à la communauté des Soeurs Grises de prendre en charge cette nouvelle institution et d'élargir leur mandat de formation d'institutrices.

En 1930, l'évêque accorde la permission aux Soeurs de construire et d'ouvrir une Ecole Normale. Un décret du gouvernement du Québec confirme cette décision. Il signe un contrat avec la Communauté des Soeurs Grises et octroie une charte au nom de Ecole Normale Notre-Dame-de-Lourdes.

Le 11 septembre 1931, trente-trois étudiantes s'inscrivent à l'école. Parmi celles-ci, six obtiendront leur diplôme au printemps 1932. L'inauguration officielle a lieu le 11 octobre 1931 et Mgr Rhéaume bénit l'institution devant plusieurs invités dont le député provincial, M. Piché, l'inspecteur des Ecoles Normales, M. Magnan, et plusieurs représentants de la Chambre de Commerce de Ville-Marie.



Le Pensionnat et l'École Normale vers 1950; à l'arrière-plan, se dresse l'actuelle Maison du Colon. (Archives Deschâtelets)

Le nouveau bâtiment de quatre étages, recouvert de briques rouges, se dresse perpendiculairement au Pensionnat. L'intérieur comprend des locaux de classes, une salle d'étude, un parloir, les bureaux des enseignants et du directeur, une résidence et une chapelle. En 1956, l'École Normale refait peau neuve à l'occasion de son 25^e anniversaire de fondation.

Ombre au tableau, en avril 1958 un incendie emporte la vieille partie (le Pensionnat); la nouvelle section qui loge l'École Normale est épargnée. La même année, les Soeurs font construire une rallonge vers l'arrière du bâtiment. Cette partie a été restaurée en 1985; la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue s'en porte acquéreur en 1984 et transforme cet édifice de façon à loger des organismes à caractère socio-économique.

Plusieurs directeurs se succèdent au fil des ans. De 1931 à 1946, le Père Aimé Jasmin, o.m.i., occupe ce poste; en 1946, le Père Gaston Morrissette, o.m.i., le remplace jusqu'en 1951, année où le Père Paul-Émile Lévesque, o.m.i., entre en fonction. Il dirige l'École Normale jusqu'en 1958. Puis, l'abbé Alfred Audet lui succède et termine

son mandat en 1961; l'abbé Paul Machabée agit à titre de directeur pour une année. Finalement, Soeur Simone Gareau, sco., est nommée directrice de 1962 à 1965, année de fermeture de l'Ecole Normale.

Au niveau de la formation académique, l'Ecole Normale offre trois types de diplômes: élémentaire, complémentaire et supérieur. Le cours élémentaire dure deux ans. Une année supplémentaire donne droit au diplôme complémentaire et une autre, à celui du supérieur. L'appellation des diplômes change, dans les années 1950, pour devenir respectivement des brevets d'enseignement C, B et A.

Les Normaliennes reçoivent une formation académique générale; aux cours de pédagogie, s'ajoutent la religion, le français, les mathématiques, l'histoire, la géographie... Des stages d'enseignement s'adressent aux étudiantes de deuxième année; ils initient l'institutrice à sa future profession. Il y a deux types de stages d'enseignement. Les premiers se font à l'école du village de Ville-Marie et durent un après-midi; les seconds se déroulent dans une école de rang et la stagiaire est responsable de la classe pendant une semaine.

En 1931, trente-trois filles s'inscrivent à l'Ecole Normale. En 1938, on compte soixante-neuf normaliennes à l'inscription. De son ouverture à 1956, l'école a accueilli 838 élèves; elle a décerné 522 diplômes élémentaires, 112 complémentaires, 74 supérieurs, en plus de 40 brevets C et 2 brevets B, pour un total de 750.

Le corps professoral se compose des Soeurs Grises qui enseignent toutes les matières, sauf la pédagogie qui relève d'un professeur laïc, le dernier étant Benoit Gosselin. Durant les trois dernières années, des enseignants laïcs se joignent aux Soeurs Grises: Gilbert Therrien, Alain St-Amant, Paul Pépin, Hubert Gauthier et Me Gilles Desjardins. Les Oblats assurent la direction de l'école, conjointement avec les Soeurs Grises. Toutes les normaliennes demeurent en pension à l'Ecole Normale, sauf les résidentes de Ville-Marie, appelées les externes. Pendant toute l'année scolaire, elles vivent en communauté, partageant temps de travail et temps libres. En effet, les jeunes filles deviennent pensionnaires dès le début des classes en septembre, retournent chez elles pour la période des fêtes, puis, de janvier à la fin juin, elles reviennent partager leur temps avec leurs consœurs d'étude.

On retrouve notamment, au pensionnat, un grand dortoir, un réfectoire et un parloir pour accueillir les visiteurs. Le dimanche est réservé aux visites. Le reste de la semaine, les études occupent une grande place dans la vie des normaliennes. La journée débute par une messe; après le déjeuner, les filles se dirigent vers les salles de cours. En plus des périodes de cours, entrecoupées par les repas, des temps libres et des périodes d'étude viennent clore la journée. Les élèves doivent aussi voir à l'entretien ménager de l'école et du pensionnat; les soeurs répartissent ce temps entre les étudiantes.

Outre les études, on met aussi l'accent sur les activités culturelles. Les plus populaires sont sans contredit les pièces de théâtre interprétées par les normaliennes. Ces pièces sont présentées devant le public, le dimanche soir. A l'Ecole Normale, on souligne aussi certains anniversaires importants. Notons, entre autres, les noces d'argent de Mgr Rhéaume en 1948, le jubilé d'Or de Mère Marie-du-Rédempteur, ou encore, en 1957, une grande fête organisée à l'occasion du 50e anniversaire du Pensionnat et du 25e de l'Ecole Normale.

En 1951, le Père Paul-Emile Lévesque, o.m.i., prend la direction de l'école et améliore le volet culturel. En effet, il dote les normaliennes d'une discothèque de musique classique. Elles jouissent également d'une bibliothèque dont les rayons contiennent des livres à caractère académique et des romans.

A la fin de l'année scolaire, un spectacle est présenté aux parents. Des normaliennes interprètent une pièce de théâtre, puis se déroule la remise des diplômes. Au début des années 1960, la direction organise des voyages de groupe, composés de normaliennes, de religieuses et du directeur.

Les normaliennes passent donc plusieurs années à vivre en communauté avec leurs collègues d'étude. Leurs diplômes obtenus, elles retournent toutes chez elles; certaines font carrière, d'autres se marient. Quoiqu'il en soit, elles se perdent souvent de vue. Afin de garder le contact, certaines finissantes créent une association.

En février 1931, plusieurs anciennes du Pensionnat se réunissent et fondent une Amicale. Puis en juin 1936, l'Amicale des Anciennes du Pensionnat accueille dans ses rangs les ex-normaliennes.

Elles modifient les statuts et règlements et naît ainsi une nouvelle Amicale. On lui donne le nom d'Amicale Notre-Dame-de-Lourdes' et on adopte le slogan suivant: 'Pour nos Familles, par Religion, Labeur et Economie'. Parmi les actions de l'Amicale, mentionnons la plus importante, l'allocation de bourses d'études à deux élèves de sixième année qui se préparent à entrer à l'Ecole Normale. L'amicale ayant pour but de permettre à ses membres de se rencontrer et d'échanger, le Conseil de l'Amicale remet un cadeau à celles qui se marient et qui ont fait parvenir leur faire-part.

L'Ecole Normale Notre-Dame-de-Lourdes, fondée en 1931, avait donc pour but de combler la pénurie d'institutrices. Elle accomplira cette mission pendant plus de trente ans. La réforme scolaire du début des années 1960 amène la disparition de ce type d'institution d'enseignement. Le rôle de formation des maîtres revient maintenant aux universités.

L'Ecole Normale de Ville-Marie n'y échappe pas; elle ferme ses portes en 1965. La fermeture de ce bâtiment n'est que temporaire; à l'automne, le Commission Scolaire de Ville-Marie loue les locaux pour ses classes de niveau primaire. A compter de 1967, les élèves du secondaire remplacent ceux du primaire; ils y restent jusqu'en 1980. Les Soeurs Grises habitent encore l'école jusqu'en 1981, année où elles aménagent dans leur nouveau couvent, situé du côté est de l'ancienne Ecole Normale. De 1981 à 1984, l'école est abandonnée; en cette dernière année, la MRC de Témiscamingue s'en porte acquéreur, démolit la vieille partie de 1931 et restaure la nouvelle section située à l'arrière.

Outre la formation d'institutrices, les Soeurs Grises offrent parallèlement aux jeunes filles un cours d'arts ménagers.

L'Ecole Ménagère Régionale

Dès l'ouverture du Pensionnat en 1908, les Soeurs Grises offrent le cours ménager aux jeunes filles de Ville-Marie. En 1944, elles obtiennent le titre d'Ecole Ménagère Régionale pour cette institution, élargissent le programme et recrutent des élèves dans tout le Témis-

comingue, l'Abitibi et le nord-est ontarien. Finalement, les Soeurs construisent un nouveau bâtiment en 1960 pour accueillir les filles du cours ménager, l'Institut Familial.

L'influence des religieuses à Ville-Marie se fait principalement sentir au niveau des valeurs idéologiques, par le biais de la formation d'institutrices et de mères de famille. Elles inculquent aux filles le rôle traditionnel qu'elles joueront plus tard dans la société; par le fait même, les Soeurs Grises assignent une place bien précise à la femme dans la société. L'École Ménagère Régionale, devenue plus tard l'Institut Familial, vise principalement à la formation et la valorisation du travail de la femme à la maison.

Dans un texte intitulé 'Ecole du Bonheur!', paru en 1957 dans l'album souvenir du 50e anniversaire de fondation du Pensionnat et du 25e de l'École Normale, la Soeur Saint-Lucien, sco., trace le but de l'Institut Familial de Ville-Marie ainsi:

'Ecole d'éducation féminine et familiale, il a pour objet la formation spirituelle, intellectuelle et technique des jeunes filles, en vue de protéger, de conserver et de perfectionner la vie familiale au Canada français. Sa préoccupation première n'est pas de cultiver des aptitudes manuelles mais bien de créer un état d'esprit intensément familial et d'assurer aux femmes de demain une culture qui les prépare aux devoirs de plus en plus difficiles qui les attendent, devoirs qui sont avant tout d'ordre spirituel, moral et intellectuel. Les équipes familiales, le 'petit foyer', la disposition et l'ajustement des locaux et toutes les activités parascolaires contribuent plus que les manuels à créer cette atmosphère propre à faire aimer le foyer et toutes les tâches inhérentes aux devoirs d'une excellente mère de famille. La formation intellectuelle est centrée sur la mission providentielle de la femme, son rôle d'épouse et de mère. L'objectif central du programme intellectuel et culturel c'est la découverte de l'être humain, l'étude des lois qui régissent

son comportement physique et psychologique. D'où l'attention toute spéciale portée à l'étude de la pédagogie, de la psychologie, des lois de l'hygiène, de l'alimentation, de la puériculture. L'importance accordée aux travaux manuels se mesure à leur nécessité dans les foyers modernes. Il s'agit de donner l'amour de ces travaux qui paraissent simples aux profanes, mais qui ont des disciplines exigeant du jugement, un grand sens de l'observation et la mise en valeur des ressources de la personnalité féminine.

En somme l'Institut Familial s'efforce de grouper les disciplines qui semblent les plus aptes à former un type féminin équilibré, capable d'aborder la vie avec compétence et confiance. La formation de la personnalité féminine, une prise de conscience de la vraie féminité, une fierté consciente des prérogatives et des responsabilités de la femme dans le monde actuel, voilà l'objectif essentiel de l'Institut Familial que nous 'les Soeurs Grises de la Croix' avons l'honneur de posséder dans notre région du Témiscamingue'. (pp. 36-37)

Le cours ménager débute au Pensionnat de Ville-Marie en 1908. En 1921, l'inspecteur québécois des écoles ménagères, O. Martin, prêtre, se rend à Ville-Marie; dans une lettre, il incite la direction à améliorer la qualité de l'enseignement. Il note ensuite les points importants du programme du cours ménager du couvent de Ville-Marie: la cuisine pratique et raisonnée, le soin du lait et la fabrication du beurre; la coupe, la couture, le raccommodage et le reprisage; la tenue de la maison et la comptabilité; le blanchissage du linge; le travail de la laine: filage, redoublage, teinture et tricotage, et, finalement, l'horticulture et l'aviculture.

L'inspecteur Martin souligne également la bonne qualité des locaux d'enseignement et du matériel à la disposition des élèves. Il termine en recommandant à la direction du Pensionnat de demander une subvention au département de l'Instruction Publique pour compléter l'outillage nécessaire au cours et pour dédommager le personnel enseignant.

Pendant plusieurs années, les Soeurs Grises du Pensionnat et la Commission Scolaire de Ville-Marie offrent conjointement le cours ménager. Les religieuses fournissent les locaux d'enseignement et le service de pension aux élèves et la Commission Scolaire paie le salaire des deux soeurs qui enseignent toutes les matières du programme. En 1943, le salaire versé à chaque religieuse s'élève à 600\$. Deux classes sont mises à la disposition de ce cours. Les pensionnaires paient 20\$ par mois pour demeurer au Pensionnat; ce montant comprend le lavage, l'entretien, la nourriture...

En avril 1943, la Chambre de Commerce de Ville-Marie entreprend les démarches pour obtenir du département de l'Instruction Publique l'ouverture d'une école ménagère régionale. Ce nouveau cours remplacerait le cours ménager, offert conjointement par la Commission Scolaire et les Soeurs Grises, au Pensionnat.

Le dossier avance rapidement; en juin, l'abbé Albert Tessier, visiteur des écoles ménagères, écrit à Augustin Chénier, président de la Chambre de Commerce, et il lui recommande de faire part de ce projet à l'évêque du diocèse, puisque c'est lui qui donnera l'accord final. La Chambre de Commerce poursuit son travail et gagne l'appui du Père Chabot, o.m.i., curé de Ville-Marie, et de Mgr Rhéaume; les Soeurs Grises, quant à elles, acceptent de diriger ce cours.

Soeur Marie-du-Rédempteur arrive à Ville-Marie le 1er août 1944, dans le but de mettre sur pied cette école. Mgr Louis Rhéaume, évêque de Timmins, et Mgr Albert Tessier, visiteur-propagandiste des écoles ménagères de la province de Québec, donnent leur appui à ce projet. Les Soeurs ouvrent les portes de l'Ecole Ménagère Régionale le 10 septembre 1944. Ne reste plus qu'à obtenir la permission officielle du Département de l'Instruction Publique. Le 27 septembre, le gouvernement du Québec passe un décret à ce sujet et confère tous les droits et privilèges des Instituts Familiaux à celui de Ville-Marie. Ainsi naît en 1944 l'Institut Familial de Ville-Marie, sous la tutelle des Soeurs Grises.

Le cours ménager se donne au Pensionnat jusqu'en 1958; au mois d'avril, un incendie emporte cet établissement construit en 1908. Suite à ce sinistres, les Pères Oblats mettent des locaux de l'Ecole d'agriculture Moffette à la disposition des Soeurs et, ainsi, les

élèves peuvent terminer leur année scolaire. Les religieuses enseignantes demeurent temporairement dans l'auditorium de l'Hôpital Sainte-Famille et les familles de Ville-Marie hébergent les étudiantes.

Pendant l'été, des ouvriers procèdent aux réparations de l'École Normale et les cours reprennent à l'automne 1958. Pendant ce temps, les Soeurs font construire une nouvelle aile à l'arrière de l'école. Également, elles font une demande de subvention au gouvernement du Québec pour construire un nouveau bâtiment pour loger l'Institut Familial. Les religieuses suspendent les cours ménagers pour l'année 1958-1959. En juin 1959, le gouvernement Duplessis accorde une subvention de 300 000\$ aux Soeurs Grises pour la construction d'une nouvelle école.

Elles achètent un terrain de sept acres et demi, situé presque en bordure du lac Témiscamingue, dans la partie sud de Ville-Marie. Aujourd'hui, cet établissement porte le nom de Centre d'Accueil Duhamel. La construction se poursuit pendant l'année 1959-1960, 55 étudiantes de la 9^e à la 12^e année. Les Soeurs Grises le baptisent "Institut Familial Marguerite-d'Youville". L'inauguration officielle se déroule le 13 novembre 1960; Mgr Tessier bénit l'établissement où sont présentes les diverses communautés religieuses et quelques personnalités de Ville-Marie.

Les religieuses composent le personnel enseignant de l'Institut Familial. Plusieurs d'entre elles possèdent une spécialisation en pédagogie familiale, en hygiène mentale, en religion, spécialités qu'elles tiennent de l'École Supérieure Ménagère de Saint-Pascal-de-Kamouraska. A ces cours magistraux s'ajoute une formation complémentaire, composée de cours d'art décoratif et pratique; fréquemment, les organismes du milieu (Commission Scolaire, Chambre de Commerce, Comités de Fêtes...) demandent aux élèves de leur préparer leurs banquets et leurs réceptions spéciales.

Dans son histoire de la communauté des Soeurs Grises de la Croix, Soeur Paul-Émile décrit l'intérieur de l'Institut Familial Marguerite-d'Youville:

'Au premier étage, un dortoir où le traditionnel plein-pied a cédé la place à de jolies chambrettes

bien éclairées, petits royaumes de repos pour leurs occupantes. Plus loin, une cafétéria gaie, garnie de tables à quatre places; deux salles d'art culinaire où les futures maîtresses de maison s'exerceront à la préparation de repas balancés selon les meilleures techniques en diététique: cuisine savante, savoureuse et économique à la fois.

La salle familiale, vaste et accueillante avec ses trios d'osier, est le centre où se tiendront les élèves dans leurs temps libres, où elles organiseront des rondes amicales, où elles donneront des soirées de famille, des concerts de chant et de folklore auxquels elles inviteront les religieuses, et souventes fois, les amis de la place et ceux de l'institution'. (pp. 338-339)

Au cours des ans, les Soeurs Grises prennent en main les jeunes filles désireuses de poursuivre leurs études après la 7^e année. Deux principales orientations s'offrent à celles-ci: apprendre le métier de mère de famille et maîtresse de maison ou, encore, d'institutrices. Les nombreuses écoles de rang, gérées par les commissions scolaires locales, attendent l'arrivée sur le marché du travail des normaliennes.

L'éducation à Ville-Marie présente un portrait original par rapport aux autres localités; à l'instar de celles-ci, Ville-Marie compte plusieurs écoles de rang, mais sa principale caractéristique réside dans la présence des différentes écoles du village.

6.3 L'éducation à la campagne et au village

Avant 1960, des commissions scolaires locales gèrent l'éducation dans les limites de leur localité. La structure scolaire de cette époque se caractérise également par l'existence d'écoles de rang et d'écoles de village. Chacune d'elles possède ses propres caractéristiques. A Ville-Marie, deux commissions scolaires existent, l'une pour le village et l'autre pour la campagne. Cette division remonte au 19^e siècle.

Les commissions scolaires

En 1889, les citoyens de la colonie du Témiscamingue fondent la Commission Scolaire de Témiscamingue. Celle-ci dessert les localités de Ville-Marie, Lorrainville, Saint-Bruno-de-Guigues, Laverlochère et Béarn. Les commissaires administrent ainsi les écoles situées dans les rangs et celles du village de Ville-Marie. En 1897, Saint-Bruno-de-Guigues se retire la première de cette commission scolaire centrale.

Le 22 juillet 1898, les résidents du village de Ville-Marie fondent à leur tour leur propre commission scolaire. Désormais, les écoles du village de Ville-Marie tombent sous sa responsabilité. Les commissaires embauchent les institutrices ou les instituteurs, voient à l'entretien des écoles, achètent le matériel pédagogique, les pupitres...

Pendant que le village fait bande à part dans le secteur de l'éducation, Duhamel-Ouest demeure membre de la Commission Scolaire de Témiscamingue dont le siège social est à Lorrainville. Le 7 août 1911, les contribuables de Duhamel-Ouest décident de se retirer de cette commission scolaire et élisent leurs premiers commissaires d'écoles.

Ces deux conseils scolaires gèrent les écoles sur leur territoire respectif pendant plus de soixante ans. Ils administrent les écoles primaires et secondaires. La réforme scolaire du début des années 1960 amène plusieurs changements dans le secteur de l'éducation; l'une des principales recommandations du Rapport Parent (commission d'enquête instituée par le gouvernement Lesage dans le cadre de la Révolution tranquille) est la création de commissions scolaires régionales pour le niveau secondaire.

A Ville-Marie, la population assiste à la fondation de la Commission Scolaire Régionale du Cuivre qui dessert le territoire de Rouyn-Noranda et du Témiscamingue. Dorénavant, la Régionale du Cuivre gère toutes les écoles de niveau secondaire sur son territoire. Les commissions scolaires de Ville-Marie et de Duhamel-Ouest gardent la responsabilité des écoles primaires pendant quelques années.

Vers la fin des années 1960, le Ministère de l'Éducation, qui remplace le département de l'instruction publique, s'attaque à l'enseignement primaire; il veut uniformiser la qualité de l'enseignement, jusqu'ici laissé entre les mains des commissions scolaires locales. L'administration scolaire devient de plus en plus complexe; également, la formation d'un syndicat des enseignants pour le secteur Rouyn-Noranda-Témiscamingue change le rapport de force entre les enseignantes et enseignants et les Commissions Scolaires locales lorsque vient le temps de négocier une convention de travail.

Ces deux facteurs expliquent le regroupement des diverses commissions scolaires locales du Témiscamingue, dont celles de Ville-Marie et de Duhamel-Ouest, réunion qui donne naissance à la Commission Scolaire Lac-Témiscamingue (CSLT), le 1er juillet 1970. La CSLT voit le jour par l'association, sur une base volontaire, de quinze commissions scolaires locales. Elle administre toutes les écoles de niveau primaire au Témiscamingue.

La fondation de la CSLT ouvre les portes à un éventuel rapatriement de l'administration des écoles secondaires, de Rouyn à Ville-Marie; la Commission Scolaire Régionale du Cuivre, a pignon sur rue à Rouyn. A compter de 1965, des pressions se font auprès du Ministère de l'Éducation pour obtenir l'autonomie du Témiscamingue dans le secteur de l'éducation. Année après année, un groupe de citoyens revendique la mise sur pied d'une Commission Scolaire typiquement témiscamienne. Le dossier n'évolue guère jusqu'en 1974 où certains progrès apparaissent.

En 1974, les pressions faites par les administrateurs de la CSLT et la population du Témiscamingue en général font avancer rapidement le dossier de la fusion de l'administration des écoles primaires et secondaires. Trois mouvements populaires surviennent et contribuent aussi grandement au succès de ce dossier.

Le premier se déroule au printemps 1974: les parents prennent l'autobus à la place des élèves et se rendent au sous-sol de l'église de Ville-Marie où se tient une réunion avec des hauts fonctionnaires du Ministère de l'Éducation. Environ 2 000 personnes assistent à cette rencontre et menacent de séquestrer les fonctionnaires si ceux-ci n'acquiescent pas à leur demande d'obtenir la fusion. Ensuite, à l'au-

tomne 1974, plusieurs centaines de Témiscamiens et de Témiscamiennes se rendent à Rouyn rencontrer la Ministre de l'Éducation et revendiquent encore l'autonomie de l'enseignement pour le Témiscamingue. Finalement, lors du référendum du printemps 1975, 97% des voteurs signalent leur désir que l'administration des écoles secondaires et de l'éducation des adultes se fasse au Témiscamingue.

La fusion est obtenue le 1er juillet 1975. A partir de cette date, la Commission Scolaire Lac-Témiscamingue administre toutes les écoles de niveaux primaire et secondaire et l'éducation des adultes. Dès la fondation de celle-ci, un problème se pose: la localisation des bureaux administratifs. Après plusieurs discussions et l'évaluation de la situation, la CSLT choisit Ville-Marie pour y implanter son centre administratif.

En 1970, la CSLT loue des locaux à l'école d'agriculture Moffette et y installe ses bureaux. Quelques années plus tard, elle se porte acquéreur de l'École Bruyère (auparavant le Collège Saint-Gabriel) qu'elle restaure et aménage selon ses besoins. Depuis ce temps, le centre administratif de la Commission scolaire Lac-Témiscamingue se situe à cet endroit.

Ainsi, avant 1960, des écoles de rang et de village coexistent à Ville-Marie. Dans les rangs, l'éducation présente plusieurs particularités.

Les écoles de rang

De 1889 à 1911, la Commission Scolaire de Témiscamingue administre les écoles de Duhamel-Ouest, année où la Commission Scolaire de Duhamel-Ouest prend la relève. Quelques écoles de rang s'élèvent dans les divers rangs de Duhamel-Ouest.

On en retrouve une à la rivière Petite Blanche, une autre dans le rang de la Mine, une sur le chemin de Guigues dans le rang 3, une dans le rang 4 et une autre sur l'île du Collège. L'école de la rivière Petite Blanche regroupe en majorité des anglophones. Les familles Miron, McCann et autres sont d'origine irlandaise. Les commis-



L'école du rang de la Mine vers 1953. (Fernande Gironne, collection privée)